

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

RAPPORT D'ANALYSE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LE MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, EN DEPIT DU CONTEXTE DE CRISE	6
1. Des recettes de fonctionnement maintenues à haut niveau sur 2020.....	6
1.1 Une progression des recettes fiscales, sous l'effet de la dynamique de la fiscalité économique avant-crise	7
1.2 Des dotations de l'Etat en baisse de -1,2 % en 2020	16
1.3 Des recettes issues du FPIC stabilisées à 2,4 M€ en 2020 pour la CACP	17
1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement accusent une baisse de -1 M€, en lien avec la crise sanitaire	17
2. Des dépenses de fonctionnement stabilisées	19
2.1. Des dépenses de personnel contenues.....	19
2.2. Des charges de gestion maîtrisées	20
2.3. Un soutien exceptionnel aux partenaires de l'Agglomération dans le contexte de crise	20
2.4. Des frais financiers en diminution	21
2.5. La diminution des attributions de compensation aux communes reflète la poursuite de la mutualisation du service informatique	21
II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT MAINTENU A HAUT NIVEAU, EN LIEN AVEC L'AVANCEE DES PRINCIPALES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2021	23
1. Une exécution du PPI 2016-2021 portée à 240 M€ à fin 2020.....	23
2. Des recettes d'investissement couvrant plus de la moitié des dépenses d'investissement	25
III. DES RATIOS FINANCIERS BIEN ORIENTES A FIN 2020	27
1. Un niveau d'épargne maintenu à haut niveau	27
2. Un encours de dette de 229 M€ à fin 2020	27
ANNEXES.....	29

INTRODUCTION

Le compte administratif 2020 reflète les équilibres financiers de l'Agglomération à l'issue d'une année très exceptionnelle à plus d'un titre : d'une part, en raison de la tenue des échéances électorales, qui ont conduit à l'installation de la nouvelle mandature à l'été 2020, et donc à une exécution budgétaire déclinant sur une première partie de l'année le budget voté par le conseil communautaire sortant ; d'autre part, en raison de la crise sanitaire, qui a pu générer pour l'ensemble des collectivités des dépenses exceptionnelles (protection de la population et des agents, soutien aux partenaires du territoire), d'un niveau cependant limité compte tenu de la nature de ses interventions et de son champ de compétences, et occasionner de premières pertes de recettes propres (entrées dans les piscines, droits de terrasses...), avant un effet plus marqué sur la fiscalité économique à horizon 2022.

Les recettes de fonctionnement ont ainsi été maintenues à un haut niveau sur l'exercice 2020, à hauteur de 131,1 M€, soit -4,1 M€ par rapport à 2019 mais +0,4 M€ hors recettes exceptionnelles. La CACP a notamment pu bénéficier d'une progression de +2,3 % du produit fiscal (progression conforme à celle déjà enregistrée en 2019) sous l'effet conjugué de la dynamique des bases foncières (traduisant le dynamisme de construction sur le territoire) et de sa fiscalité économique, cette dernière représentant plus de 60 % de ses recettes fiscales. Ces bons résultats et la part relative par la fiscalité locale sur les entreprises, en premier lieu la CFE et la CVAE, dans les ressources de la CACP, constituent cependant un réel facteur de vigilance pour les prochaines années, dès lors que cette fiscalité est fortement corrélée (mais avec un délai) aux résultats des entreprises et devrait donc connaître une baisse très importante dès l'exercice 2021 et sur les exercices suivants, en contrecoup de la récession liée à la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 97,1 M€ en 2020, en progression de +0,8 % par rapport à 2019 – cette progression limitée intégrant à la fois une progression ponctuelle des dépenses de soutien aux partenaires de l'Agglomération (+0,7 M€ de dépenses de subventions et participations), des surcoûts liés à la gestion de la crise (achats de masques, primes COVID), partiellement couvertes cependant par des économies de constatation liées aux périodes de confinement et à la situation de crise (baisse des dépenses de personnel, report d'études, décalages calendaires de certaines interventions courantes, etc.).

Les dépenses d'investissement au titre du PPI ont connu un niveau d'exécution à hauteur de 56,7 M€, soit un niveau d'exécution proche de celui observé en 2019 (58,2 M€), en dépit des périodes de confinement et de fermeture ponctuelle de chantiers ; ce niveau de dépenses traduit la montée en charge et le passage en phase de travaux des grandes opérations inscrites au PPI, qu'elles soient portées en maîtrise d'ouvrage par la CACP (en particulier sur les groupes scolaires ou les équipements sportifs et culturels communautaires) ou par les communes, qui ont pu solliciter des fonds de concours de l'Agglomération à hauteur de 9,8 M€ en 2020, contre 5,9 M€ en 2019.

Fort de ces niveaux d'exécution en dépenses et en recettes, la CACP a ainsi pu maintenir son double objectif d'une épargne brute supérieure à 20% et d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans définis dans le cadre du Pacte financier et fiscal de 2016 :

- le niveau d'épargne brute s'établit à 34 M€ sur l'exercice 2020 (33 M€ hors recettes exceptionnelles), soit un taux d'épargne de 25,9 % (25,4 % hors recettes exceptionnelles) ;
- le montant de l'emprunt d'équilibre pour 2020 s'établit à 20 M€, pour un encours de dette de 229 M€ dont 196 M€ de dette directe et 32 M€ de dette PPP ; cette progression de l'encours intègre par ailleurs une progression du résultat à la clôture de +1 M€ soit 11,3 M€ de résultats cumulés à fin 2020, qui permettront de couvrir les besoins de financement des prochaines années (notamment le remboursement des émissions obligataires) ;
- la capacité de désendettement globale demeure satisfaisante à 6,7 ans (6,9 ans hors recettes exceptionnelles), très inférieure au plafond de désendettement fixé par la LPFP à hauteur de 12 ans pour les communes et les EPCI, pour un taux d'endettement de 174 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	CA 2019	BT 2020	CA 2020	Tx exécution (% BT 2020)	Evol. CA2019-CA2020	
Recettes réelles de Fonctionnement	135 171 659	128 531 307	131 106 864	102%	-4 064 795	-3,0%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	<i>129 619 972</i>	<i>127 892 987</i>	<i>129 989 582</i>	102%	<i>369 611</i>	<i>0,3%</i>
Fiscalité	80 665 061	81 133 348	82 484 949	102%	1 819 888	2,3%
<i>dont rôle général</i>	<i>79 324 656</i>	<i>80 823 348</i>	<i>81 500 105</i>	<i>101%</i>	<i>2 175 449</i>	<i>2,7%</i>
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>804 396</i>	<i>-</i>	<i>642 772</i>	<i>-</i>	<i>-161 624</i>	<i>-20,1%</i>
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>536 009</i>	<i>310 000</i>	<i>342 072</i>	<i>110%</i>	<i>-193 937</i>	<i>-36,2%</i>
Dotations	39 423 222	38 947 752	38 946 934	100%	-476 288	-1,2%
<i>DGF</i>	<i>37 715 310</i>	<i>37 184 143</i>	<i>37 184 143</i>	<i>100%</i>	<i>-531 167</i>	<i>-1,4%</i>
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 707 912</i>	<i>1 763 609</i>	<i>1 762 791</i>	<i>100%</i>	<i>54 879</i>	<i>3,2%</i>
FPIC	2 399 838	2 459 793	2 459 793	100%	59 955	2,5%
Produits des services (70)	3 564 255	1 952 635	2 377 376	122%	-1 186 879	-33%
Produits de gestion (75)	1 031 068	648 170	787 615	122%	-243 453	-24%
Recettes exceptionnelles (77)	5 551 687	638 320	1 117 282	175%	-4 434 405	-80%
Atténuations de charges (013)	725 774	799 080	642 367	80%	-83 407	-11%
Autres recettes (solde 74)	1 810 754	1 952 209	2 290 549	117%	479 795	26%
Dépenses réelles de fonctionnement	96 374 117	99 451 041	97 120 189	98%	746 072	0,8%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	<i>96 216 079</i>	<i>99 260 251</i>	<i>96 946 550</i>	98%	<i>730 470</i>	<i>0,8%</i>
Charges de gestion courantes (011)	26 453 193	27 953 772	27 092 232	97%	639 039	2,4%
Charges de personnel (012)	29 834 396	30 156 700	29 545 666	98%	-288 729	-1,0%
Atténuations de produits	24 906 490	24 362 132	24 334 898	100%	-571 592	-2,3%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>20 314 701</i>	<i>19 941 472</i>	<i>19 941 472</i>	<i>100%</i>	<i>-373 229</i>	<i>-1,8%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>486 800</i>	<i>310 000</i>	<i>287 201</i>	<i>93%</i>	<i>-199 599</i>	<i>-41,0%</i>
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>-</i>	<i>5 660</i>	<i>1 236</i>	<i>-</i>	<i>1 236</i>	<i>#DIV/0!</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 105 000</i>	<i>4 104 989</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 373 309	5 255 100	5 180 620	99%	-192 689	-3,6%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	7 463 617	8 594 349	8 201 092	95%	737 475	9,9%
Autres dépenses	2 343 112	3 128 988	2 765 681	88%	422 568	18,0%
<i>dont solde 65</i>	<i>2 185 074</i>	<i>2 938 198</i>	<i>2 592 041</i>	<i>88%</i>	<i>406 966</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>158 038</i>	<i>190 790</i>	<i>173 640</i>	<i>91%</i>	<i>15 602</i>	<i>9,9%</i>
Épargne brute	38 797 541	29 080 266	33 986 675		-4 810 867	-12,4%
Épargne brute (hors exceptionnel)	33 403 892	28 632 736	33 043 033		-360 859	-1,1%
Épargne nette	20 457 038	10 858 124	16 128 948		-4 328 090	-21,2%
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	44 979 651	52 600 653	39 279 971	75%	-5 699 680	-12,7%
Subventions	16 479 189	10 911 218	10 759 795	99%	-5 719 394	-34,7%
FCTVA	6 210 437	6 021 541	5 604 502	93%	-605 936	-9,8%
Emprunt*	21 000 000	32 360 661	20 000 000	62%	-1 000 000	-4,8%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	1 290 024	3 307 233	2 915 675	88%	1 625 650	126,0%
Dépenses réelles d'investissement	75 924 930	91 970 734	72 236 670	79%	-3 688 259	-4,9%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	58 177 427	73 045 410	56 744 970	78%	-1 432 457	-2,5%
Volet I	20 531 615	23 891 636	17 561 014	74%	-2 970 600	-14,5%
<i>dont dette PPP</i>	<i>2 883 999</i>	<i>3 521 428</i>	<i>3 521 428</i>	<i>100%</i>	<i>637 429</i>	<i>22,1%</i>
Volet II	16 813 623	26 142 261	18 606 492	71%	1 792 869	10,7%
Volet III	20 832 190	23 011 513	20 577 464	89%	-254 725	-1,2%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	15 456 504	14 700 714	14 336 298	98%	-1 120 206	-7,2%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	2 290 998	4 224 610	1 155 401	27%	-1 135 597	-49,6%
Total budget principal	180 151 309	181 131 960	170 386 835		-9 764 474	-5,4%
Excédent / Déficit de l'exercice	7 852 263	-10 289 816	1 029 975		-6 822 287	
Excédent reporté	2 437 554	10 289 816	10 289 816			
Excédent global de clôture	10 289 816	-0	11 319 792			
Indicateurs financiers						
Taux d'épargne brute	28,7%	22,6%	25,9%			
<i>Taux d'épargne brute hors exceptionnel</i>	<i>25,8%</i>	<i>22,4%</i>	<i>25,4%</i>			
Taux d'épargne nette	15,1%	8,4%	12,3%			
<i>Taux d'épargne nette hors exceptionnel</i>	<i>11,6%</i>	<i>8,1%</i>	<i>11,7%</i>			
Taux d'endettement	166,9%		174,5%			
<i>Taux d'endettement hors exceptionnel</i>	<i>174,0%</i>		<i>176,0%</i>			
Capacité de désendettement (années)	5,8		6,7			
<i>Capacité de désendettement hors exceptionnel</i>	<i>6,8</i>		<i>6,9</i>			
Encours de dette au 31/12/N	225 581 063		228 773 909		3 192 845	
<i>dont dette encours hors PPP</i>	<i>190 783 641</i>		<i>196 746 576</i>		<i>5 962 934</i>	
<i>dont encours PPP</i>	<i>34 797 422</i>		<i>32 027 333</i>		<i>-2 770 089</i>	

* Hors opérations de trésorerie (revolving) et refinancements

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

97,1 M€

Charges courantes (27,1 M€)

Reversements aux communes (19,9 M€)

Dépenses de personnel (29,5 M€)

Subventions (8,2 M€)

FNGIR (4,1 M€)

Frais financiers (5,2 M€)

Autres dépenses (2,8 M€)

Epargne brute (34 M€)

RECETTES

131,1 M€

Fiscalité
(82,5 M€)

Dotations
(38,9 M€)

FPIC (2,4 M€)

Produits des services et de gestion (3,2 M€)

Recettes exceptionnelles (5,5 M€)

Atténuations de charges (0,6 M€)

Autres recettes (2,3 M€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES

72,2 M€

Soutien aux politiques (PPI)
56,7 M€

Remboursement emprunt (hors PPP)
14,3 M€

Autres (1,2 M€)

Résultat de l'exercice (+1 M€)

RECETTES

73,2 M€

Epargne brute (34 M€)

Emprunt (20 M€)

Subventions d'investissement (10,8 M€)

FCTVA (5,6 M€)

Autres (2,9 M€)

I. LE MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, EN DEPIT DU CONTEXTE DE CRISE

L'exécution 2020 de la section de fonctionnement fait ressortir un niveau de recettes de 131 M€ (hors report N-1) pour des dépenses réelles totales de 97 M€, soit un niveau d'épargne brute de 34 M€ et un taux d'épargne brute proche de 26 %.

Ces résultats intègrent les effets conjugués, en recettes, d'une fiscalité locale qui est restée dynamique sur l'exercice, car largement basée sur la situation des entreprises avant-COVID, et, en dépenses, de moindres charges liées essentiellement aux effets des confinements sur les activités de la CACP.

1. Des recettes de fonctionnement maintenues à haut niveau sur 2020

Les recettes de fonctionnement pour 2020 s'établissent au global à 131,1 M€, en baisse globale de -3 % par rapport à 2019 (135,2 M€) mais en progression de +0,4 M€ (+0,3 %) hors recettes exceptionnelles.

Les évolutions par poste de recette se décomposent comme suit :

	CA 2019	BT 2020	CA 2020	Tx exécution (% BT 2020)	Evol. CA2019-CA2020	
Recettes réelles de Fonctionnement	135 171 659	128 531 307	131 099 307	102%	-4 072 351	-3,0%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	<i>129 619 972</i>	<i>127 892 987</i>	<i>129 982 026</i>	102%	<i>362 054</i>	<i>0,3%</i>
Fiscalité	80 665 061	81 133 348	82 484 949	102%	1 819 888	2,3%
<i>dont rôle général</i>	<i>79 324 656</i>	<i>80 823 348</i>	<i>81 500 105</i>	<i>101%</i>	<i>2 175 449</i>	<i>2,7%</i>
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>804 396</i>	<i>-</i>	<i>642 772</i>		<i>-161 624</i>	<i>-20,1%</i>
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>536 009</i>	<i>310 000</i>	<i>342 072</i>	<i>110%</i>	<i>-193 937</i>	<i>-36,2%</i>
Dotations	39 423 222	38 947 752	38 946 934	100%	-476 288	-1,2%
<i>DGF</i>	<i>37 715 310</i>	<i>37 184 143</i>	<i>37 184 143</i>	<i>100%</i>	<i>-531 167</i>	<i>-1,4%</i>
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 707 912</i>	<i>1 763 609</i>	<i>1 762 791</i>	<i>100%</i>	<i>54 879</i>	<i>3,2%</i>
FPIC	2 399 838	2 459 793	2 459 793	100%	59 955	2,5%
Produits des services (70)	3 564 255	1 952 635	2 377 376	122%	-1 186 879	-33%
Produits de gestion (75)	1 031 068	648 170	780 058	120%	-251 009	-24%
Recettes exceptionnelles (77)	5 551 687	638 320	1 117 282	175%	-4 434 405	-80%
Atténuations de charges (013)	725 774	799 080	642 367	80%	-83 407	-11%
Autres recettes (solde 74)	1 810 754	1 952 209	2 290 549	117%	479 795	26%

En termes de recettes, ces résultats viennent confirmer la dynamique structurelle des recettes observée avant la crise, notamment de sa fiscalité économique, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (-0,5 M€) ayant été plus que compensée par la dynamique du produit des impôts inscrits au rôle général (+2,2 M€), à taux de fiscalité inchangés.

La part relative de la fiscalité dans le total des recettes de fonctionnement s'établit ainsi à près de 63 % et celle des dotations à 30 %, en ligne avec la structure des recettes des précédents exercices.

Évolution des recettes de fonctionnement (en M€)



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit par ailleurs à 102 % des prévisions initiales au budget ouvert (et 101 % pour les produits de fiscalité), traduisant une estimation sincère et prudente de la fiscalité et des autres recettes de fonctionnement attendues sur l'exercice.

1.1 Une progression des recettes fiscales, sous l'effet de la dynamique de la fiscalité économique avant-crise

La CACP a continué d'enregistrer, en 2020, les effets d'une fiscalité toujours très dynamique, la progression sur le dernier exercice s'établissant à +2,3 % au global et à +2,7 % hors taxe de séjour et rôles supplémentaires.

La progression la plus élevée en valeur est représentée par le produit de Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui augmente de +967 k€, dans le même ordre de grandeur que sur l'exercice précédent, le produit 2020 de cet impôt correspondant, compte tenu de son mécanisme d'encaissement, à la croissance des résultats des entreprises du territoire sur 2018 et 2019. Le produit de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) progresse également de +503 k€, en raison des bons résultats des grands établissements présents sur le territoire (notamment au sein des zones d'activité économique) mais aussi de la progression du nombre d'établissements assujettis (+8,8% en un an). La taxe d'habitation bénéficie aussi d'une belle dynamique puisque son produit progresse de près de +680 k€, en lien avec les nouvelles constructions de logements sur le territoire.

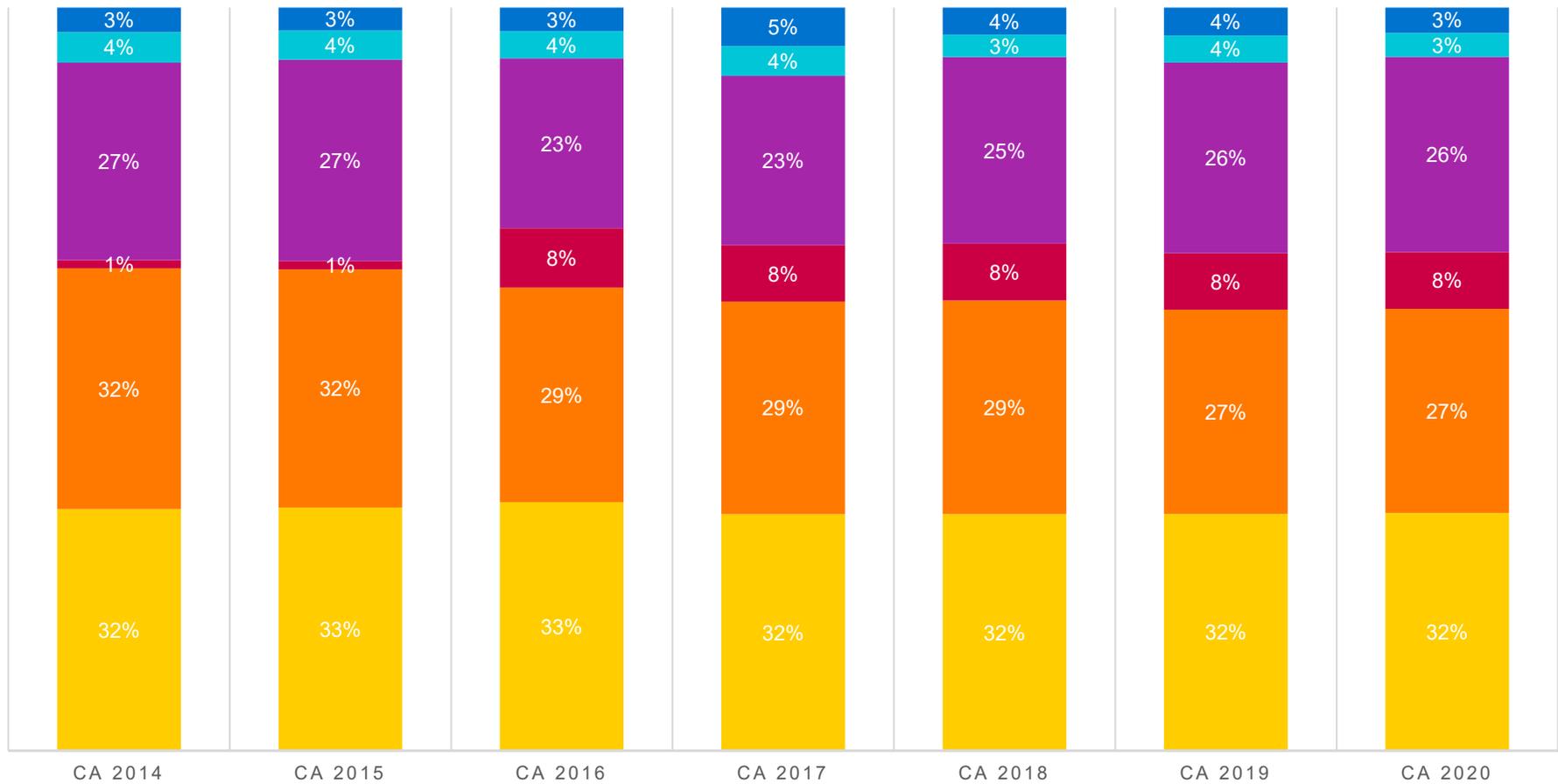
Seules deux recettes fiscales enregistrent une diminution par rapport au produit 2019 : la taxe de séjour (-36%), en lien avec les confinements de 2020 et le recul des nuitées touristiques et d'affaires en Ile-de-France ; et la TASCOT (-9%), du fait d'une baisse du nombre d'établissements ne l'ayant pas déclaré ou ayant déclaré un chiffre d'affaires en baisse en 2020.

Globalement, la part des recettes fiscales dites « économiques »¹ reste stable en 2020 par rapport à 2019, à hauteur de 60 % du total des produits de fiscalité (hors rôles supplémentaires et taxe de séjour).

¹ Fiscalité économique = CFE, CVAE, IFR, TASCOT, TS, taxe sur les bureaux

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES PERÇUES PAR LA CACP

- Taxe d'habitation (TH)
- Contribution foncière des entreprises (CFE)
- Taxe sur le foncier bâti (TFPB)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- AUTRES



Recettes fiscales (budget principal)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol 2019 - 2020		Répartition 2020
Taxe d'habitation (TH)	20 967 441 €	21 238 675 €	24 215 065 €	24 631 214 €	25 032 897 €	25 688 834 €	26 369 396 €	+ 680 562 €	+2,6%	32,0%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	714 490 €	725 405 €	5 796 384 €	5 874 760 €	6 007 408 €	6 130 508 €	6 286 547 €	+ 156 039 €	+2,5%	7,6%
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	11 407 €	20 716 €	13 056 €	16 619 €	14 539 €	14 379 €	16 367 €	+ 1 988 €	+13,8%	0,0%
Taxe additionnelle foncier non bâti (TAFNB)	65 312 €	68 399 €	79 161 €	76 033 €	92 053 €	90 018 €	107 184 €	+ 17 166 €	+19,1%	0,1%
Rôles complémentaires (RC)		12 €	66 296 €	38 166 €	76 093 €	71 450 €	106 130 €	+ 34 680 €	+48,5%	0,1%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20 905 928 €	20 810 070 €	20 938 376 €	22 152 710 €	22 597 029 €	22 164 398 €	22 667 382 €	+ 502 984 €	+2,3%	27,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	17 147 723 €	17 601 807 €	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €	20 713 871 €	21 681 345 €	+ 967 474 €	+4,7%	26,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 649 640 €	2 547 775 €	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €	2 928 672 €	2 662 204 €	- 266 468 €	-9,1%	3,2%
Imposition sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 330 204 €	1 342 174 €	1 401 009 €	1 442 685 €	1 484 063 €	1 519 601 €	1 598 625 €	+ 79 024 €	+5,2%	1,9%
Taxe sur les bureaux	0 €	0 €	0 €	47 574 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0,0%
Taxe funéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	2 525 €	3 950 €	4 925 €	+ 975 €	+24,7%	0,0%
TOTAL HORS TS et RS	63 792 145 €	64 355 033 €	71 722 645 €	75 054 500 €	77 433 814 €	79 325 681 €	81 500 105 €	+ 2 174 424 €	+2,7%	98,8%
Taxe de séjour (TS)	210 669 €	263 481 €	272 116 €	336 690 €	524 765 €	536 004 €	342 072 €	- 193 932 €	-36,2%	0,4%
Rôles supplémentaires (RS)	518 672 €	320 823 €	473 762 €	2 056 774 €	679 414 €	804 396 €	642 772 €	- 161 624 €	-20,1%	0,8%
TOTAL GENERAL	64 521 486 €	64 939 337 €	72 468 523 €	77 447 964 €	78 637 993 €	80 665 061 €	82 484 949 €	+ 1 819 888 €	2,3%	100,0%

▪ Les taxes foncières

Le produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) s'élève à près de 6,3 M€ en 2020. Ce produit fiscal évolue de +2,4 % par rapport à 2019 (hors rôles complémentaires), à taux d'imposition identique (1,91 % de part intercommunale).

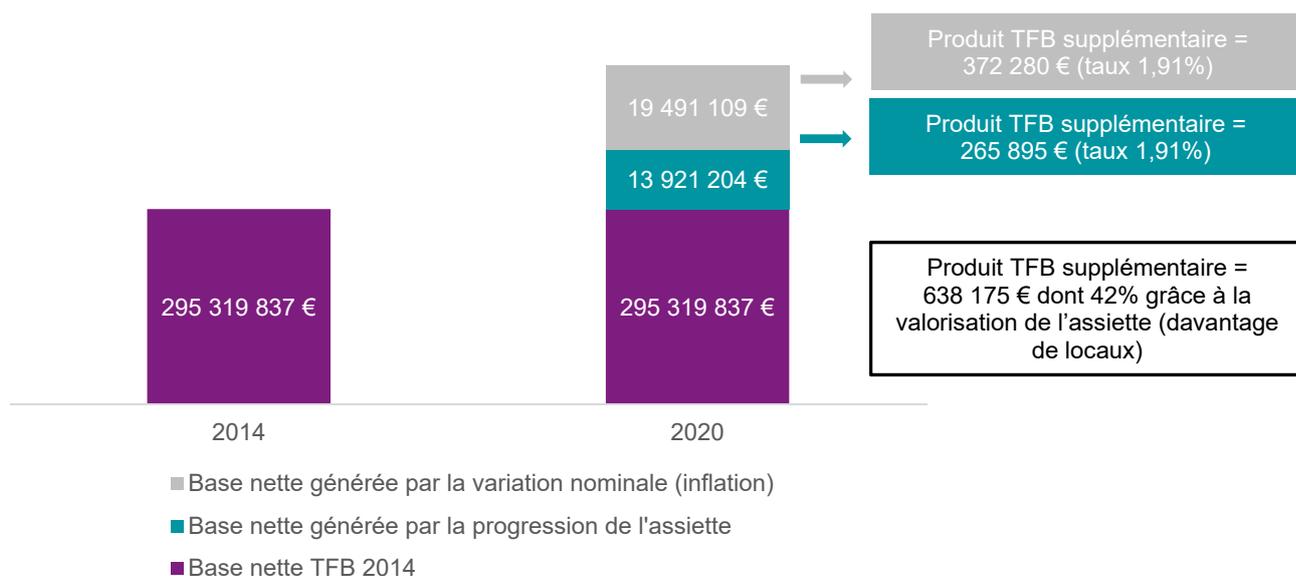
Ce produit a évolué sous l'effet conjugué de la revalorisation indiciaire nationale fixée en loi de finances (+0,9 %) et de la progression de l'assiette (+1,6 %) liée à l'intégration dans les bases fiscales 2020 des nouvelles constructions achevées en 2019.

Le territoire de la CACP a ainsi gagné plus de 7 M€ de bases imposables entre 2019 et 2020 notamment grâce, d'une part, à l'installation de grands sites d'activité logistiques et de bureaux et, d'autre part, à l'achèvement de programmes de logements importants. En 2020, les locaux professionnels représentent 38 % de la valeur des bases nettes de TFPB de la CACP, contre 62 % pour les locaux résidentiels. La répartition bases « professionnelles » / bases « résidentielles » est restée globalement la même depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TFB	295 319 k€	300 269 k€	303 476 k€	307 573 k€	313 999 k€	321 049 k€	328 732 k€
<i>Evolution</i>		1,68%	1,07%	1,35%	2,09%	2,24%	2,39%
<i>Variation liée à l'assiette</i>		0,78%	0,07%	0,95%	0,89%	0,04%	1,49%
<i>Variation nominale</i>		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,9%
Nombre d'assujettis		56 570	57 373	58 491	59 556	60 550	61 674
Taux	0,242%	0,242%	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%
Produit	711 793 €	723 k€	5 796 k€	5 875 k€	6 006 k€	6 130 k€	6 286 k€

Depuis 2014, les bases de TFPB de la CACP ont progressé de +33,4 M€ dont +13,9 M€ liés aux nouvelles constructions.

Evolution des bases de taxe sur le foncier bâti 2014 - 2020



La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) s'applique aux parcelles n'accueillant aucun bâtiment et ne bénéficiant d'aucune exonération. Son produit cumulé est d'un niveau très limité pour la CACP.

Le produit TFNB 2020 s'élève à 16,3 k€ en 2020, en ligne avec le produit 2019 (14,4 k€).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur de la base nette TFNB	452 337 €	863 869 €	509 985 €	783 791 €	567 933 €	561 681 €	639 358 €
Evolution		90,98%	-40,97%	53,69%	-27,54%	-1,10%	13,83%
Dont variation liée à l'assiette		90,08%	-41,97%	53,29%	-28,74%	-3,30%	12,93%
Dont Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Nombre d'assujettis		5 686	5 676	5 649	5 766	5 641	5 697
Produit						14 379 €	16 367 €

▪ La taxe d'habitation

Le produit perçu par la CACP au titre de la taxe d'habitation (TH) s'est élevé à 26,4 M€ en 2020 soit une progression de +2,6 % par rapport à 2019 (25,7 M€).

2020 a été l'année la plus dynamique pour les recettes de la TH depuis 2014 puisque l'assiette s'est élargie de +1 580 nouveaux ménages imposables dont l'habitation est prise en compte dans les bases. Ce sont des ménages installés principalement dans des nouvelles constructions.

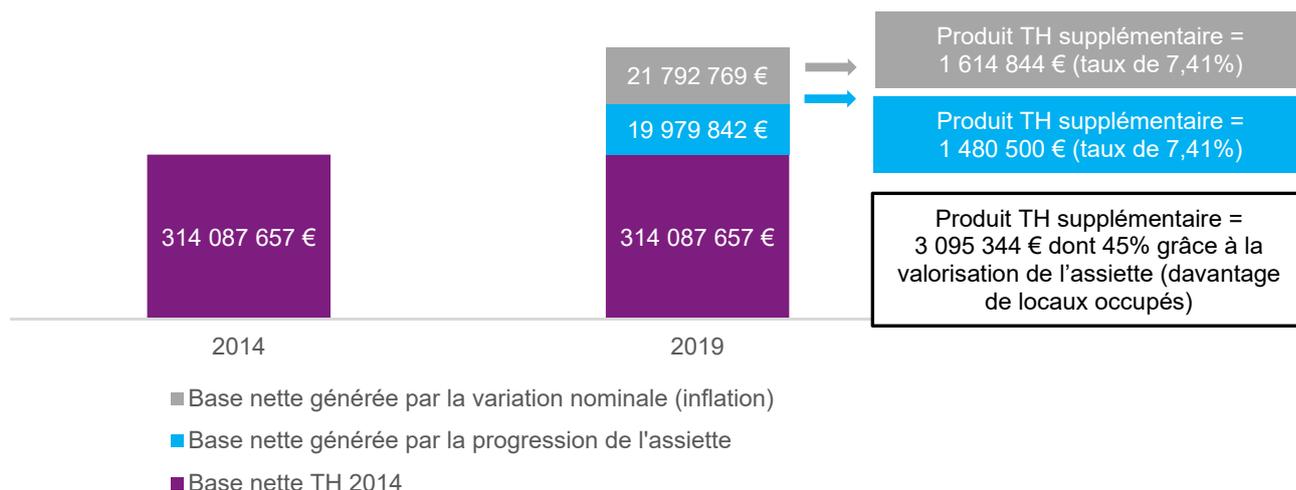
Dans le cadre de la suppression progressive de la TH d'ici à 2023, 65 % des ménages ont cependant bénéficié d'une réduction de 100% de leur taxe d'habitation, celle-ci étant prise en charge par l'Etat et donc neutre pour la collectivité percevant la TH. Cela représente une réduction moyenne de 802 € par ménage.

Par ailleurs, 27 % des ménages de la CACP sont restés imposés à la TH en 2020 en raison du niveau de leur revenu supérieur aux seuils.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	314 087 k€	324 513 k€	326 788 k€	332 405 k€	337 823 k€	346 675 k€	355 860 k€
Evolution		3,32%	0,70%	1,72%	1,63%	2,62%	2,65%
Dont Variation liée à l'assiette		2,42%	-0,30%	1,32%	0,43%	0,42%	1,75%
Dont Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,9%
Nombre d'assujettis		82 231	83 369	84 956	86 183	86 698	88 278
Taux	6,63%	6,63%	7,41%	7,41%	7,41%	7,41%	7,41%
Produit	20 824 k€	21 516 k€	24 215 k€	24 631 k€	25 033 k€	25 688 k€	26 369 k€

Pour mémoire, dans le cadre de la disparition de la TH sur les résidences principales, le produit de fiscalité est remplacé à compter de 2021 par une fraction de TVA allouée à l'ensemble des intercommunalités, à minima hauteur du produit que celles-ci percevaient en 2020 minimum.

Evolution des bases de TH 2014 - 2020



▪ La contribution économique territoriale

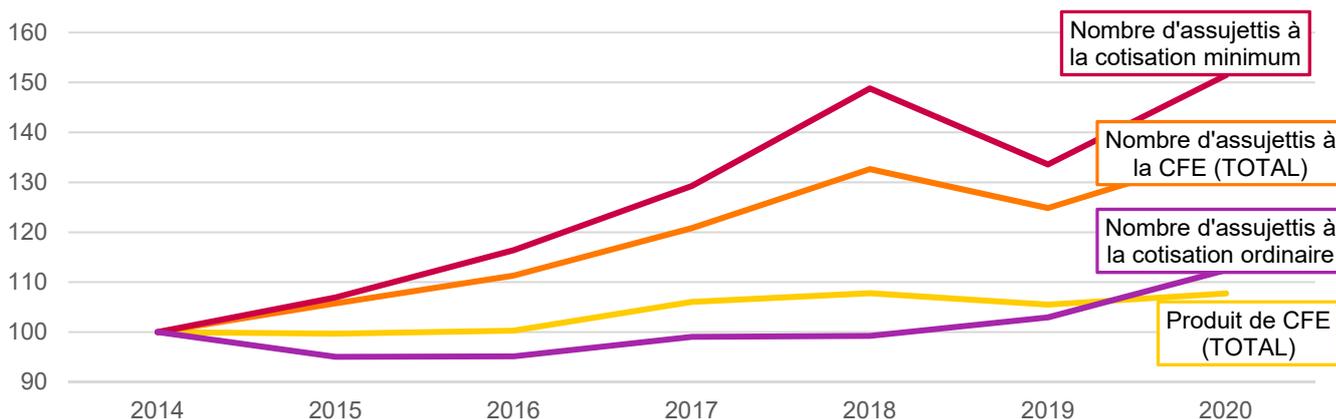
La **contribution économique territoriale** (CET) est constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La première est assise sur la valeur locative des locaux occupés par un établissement donné (principal ou secondaire) alors que la seconde prend en compte la valeur ajoutée générée par l'entreprise.

Le produit de CFE s'élève à 22,7 M€ en 2020 soit +503 k€ par rapport à 2019 (+2,5 %), progression liée à la revalorisation nominale des bases foncières (+0,9 % en 2020) et à l'évolution de l'assiette fiscale propre au territoire de Cergy-Pontoise (+1,61 %), laquelle repose sur :

- la forte augmentation de la base nette des locaux industriels en 2020 (+2,1 M€ par rapport à 2019 soit +8,34%) ;
- la dynamique du nombre d'établissements assujettis à la CFE (+1 000 établissements supplémentaires intégrés au rôle de CFE en 2020) ;
- la « sortie » des établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €, bénéficiant de l'exonération de CFE, mesure nationale décidée en 2018 et appliquée depuis 2019 pour laquelle la CACP bénéficie toutefois d'une allocation compensatrice.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette de CFE	89 288 k€	89 008 k€	89 556 k€	94 683 k€	96 242 k€	94 206 k€	96 568 k€
Evolution		-0,31%	0,62%	5,72%	1,65%	-2,12%	+2,51%
Variation liée à l'assiette		-1,21%	-0,38%	5,32%	0,45%	-4,32%	1,61%
Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Nombre d'assujettis		10 577	11 132	12 082	13 264	12 485	13 584
Taux	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%
Produit	20 876 k€	20 809 k€	20 937 k€	22 152 k€	22 594 k€	22 164 k€	22 667 k€

Evolution du produit et du nombre d'assujettis à la CFE 2014 à 2020
(base 100 en 2014)



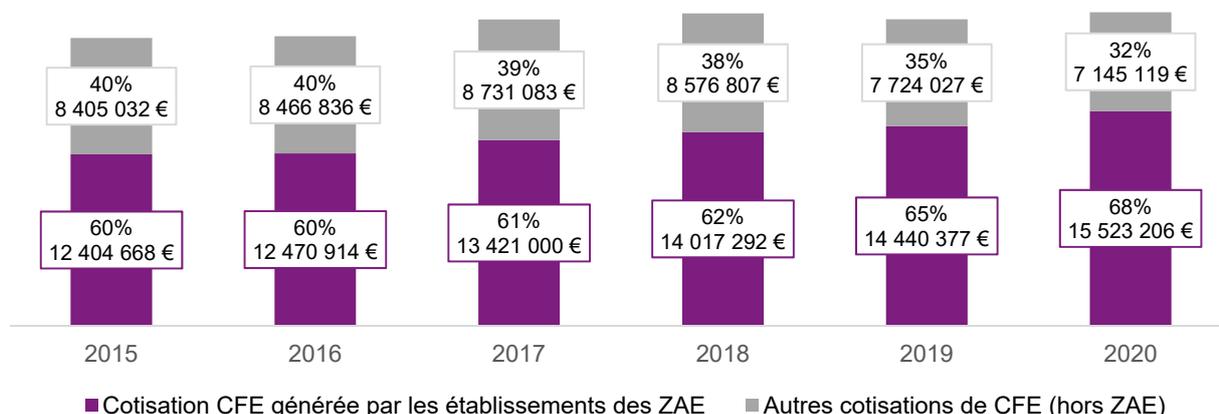
De 2014 à 2020, alors que le taux d'imposition est resté le même (23,38 %), le produit de CFE perçu par la CACP a progressé de +8 %, ce qui représente toutefois une dynamique plus limitée que celle du nombre d'établissements assujettis à la CFE sur la période ; en effet :

- Les établissements redevables de la cotisation minimum sont deux fois plus nombreux en 2020 qu'en 2014, ce développement s'expliquant par une accélération des créations des micro et petites entreprises sur la période ; celles-ci réalisent cependant, en moyenne, un chiffre d'affaires limité dans un local dont la valeur locative est aussi faible, ce qui leur permet d'être imposées à la cotisation de CFE minimum ;
- Compte tenu du poids limité en produit fiscal des établissements assujettis à la CFE minimum, l'évolution du produit global de CFE de la CACP a donc eu plutôt tendance à évoluer au regard de l'évolution du nombre d'établissements redevables de la cotisation dite « ordinaire ».

Globalement, la CACP compte 9 000 établissements soumis à la cotisation minimum de CFE contre 4 500 établissements imposés à la CFE « ordinaire ». Ces derniers constituent 94% du produit perçu par la collectivité.

En six ans, le poids des établissements implantés dans les zones d'activités du territoire a progressé de 60% à 68% du produit total de CFE.

Evolution des cotisations de CFE perçues par la CACP issues des établissements situés en ZAE



Le montant du produit issu des rôles de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** s'est élevé à 21,7 M€ en 2020 en progression de 4,7% par rapport à 2019.

La CVAE est due par toute entreprise réalisant au moins 500 000 € de chiffre d'affaires annuel. Les entreprises les plus importantes du territoire sont donc directement concernées, notamment celles qui exercent leur activité à un niveau national ou international. Cinq entreprises du territoire cumulent 20% de la CVAE totale perçue par la collectivité.

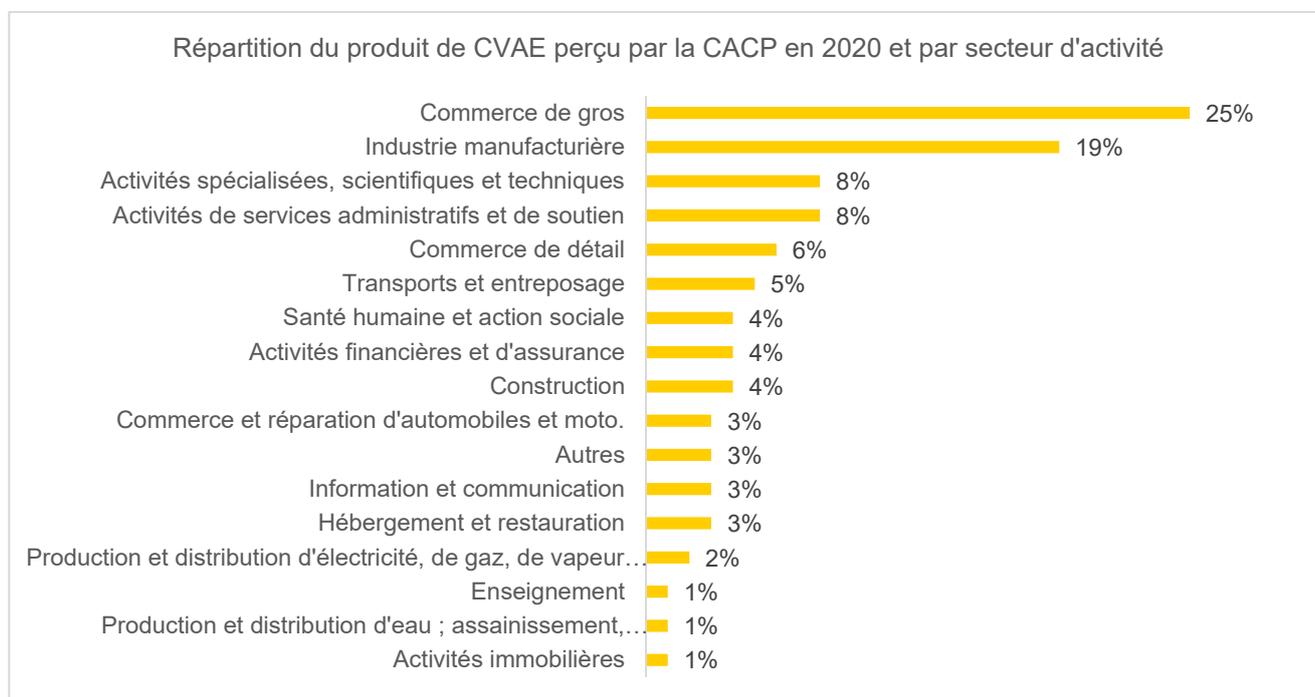
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>CVAE perçue</i>	17 087 k€	17 601 k€	16 555 k€	17 667 k€	19 766 k€	20 713 k€	21 681 k€
<i>Evolution</i>		3,01%	-5,94%	6,72%	11,88%	4,79%	4,67%
<i>Nombre d'assujettis</i>	3 346	3 616	3 761	3 984	4 118	4 158	4 338

Avec 21,6M€ en 2020, la CVAE représente **26% des recettes fiscales de la CACP**

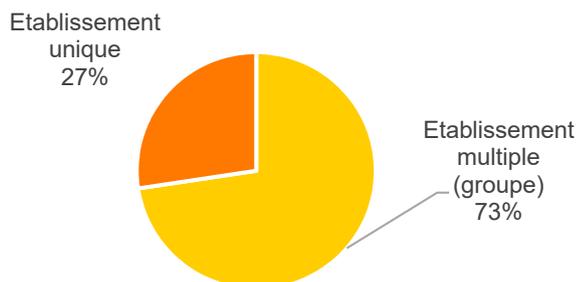
Le produit de CVAE perçue par la CACP progresse en moyenne de **4% par an depuis cinq ans**

20% de la CVAE repose sur 5 entreprises du territoire

25% du produit de la CVAE est représenté par des établissements spécialisés dans le commerce de gros



Répartition des contribuables à la CVAE en mono ou multi établissements en 2020



73% des recettes de CVAE sont générées par des établissements dépendants d'entreprises structurées en groupe.

▪ Rôles complémentaires et supplémentaires

Les rôles complémentaires et supplémentaires correspondent à des régularisations de taxes d'habitation, de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises liées aux exercices précédents. Ils sont émis lorsqu'un contribuable n'a pas été suffisamment imposé ou à l'occasion d'une nouvelle déclaration parvenue en cours d'année, en dehors de la période de recouvrements des rôles généraux. C'est donc un produit très irrégulier d'une année sur l'autre.

En 2020, le montant des rôles complémentaires de fiscalité directe locale s'élève à 106 130 €, soit le montant le plus élevé en six ans. Les rôles supplémentaires se sont, eux, élevés à 642 k€.

▪ La TASCOM

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est due par les grandes surfaces de distribution (+400m²) réalisant plus de 460k€ de chiffre d'affaires. Elle est également payée par les enseignes de moindre surface dès lors qu'elles appartiennent à un groupe organisé en réseau et correspondant aux critères précédents.

Malgré l'ouverture d'une nouvelle zone commerciale à Cergy en 2018 et l'extension de celle d'Osny, le territoire subit le recul du nombre d'établissements ayant déclaré et payé la Tascom en 2020 par rapport à 2019. Cela se traduit par une baisse de ce produit fiscal.

Le montant de la TASCOM s'élève ainsi à 2,66 M€ en 2020 contre 2,92 M€ l'année précédente.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TASCOM perçue	2 649 k€	2 547 k€	2 657 k€	3 106 k€	2 360 k€	2 928 k€	2 662 k€
Evolution		-3,84%	+4,31%	+16,91%	-24,02%	+24,07%	-9,10%
Nombre d'assujettis	155	159	176	156	164	173	158

▪ Autres impôts et taxes

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est due par les entreprises gestionnaires de réseaux de communication et/ou d'énergie, depuis la disparition de la taxe professionnelle en 2010. Son montant s'élève à 1,59 M€ en 2020.

Enfin, la taxe de séjour s'élève à 342 k€ en 2020 (-36% par rapport à 2019). Ce produit subit les premiers effets de la crise économique et sanitaire liée à la COVID 19.

1.2 Des dotations de l'Etat en baisse de -1,2 % en 2020

Une baisse de -1,4 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Si la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne prévoit pas de contribution au redressement des finances publiques, la baisse de DGF enregistrée pour 2020 (37,2 M€ soit -1,4 %) s'explique principalement par des facteurs liés à la répartition des enveloppes nationales entre strates de collectivités et entre EPCI.

Ainsi, s'agissant de la CACP, les évolutions des deux composantes de la DGF ont été les suivantes :

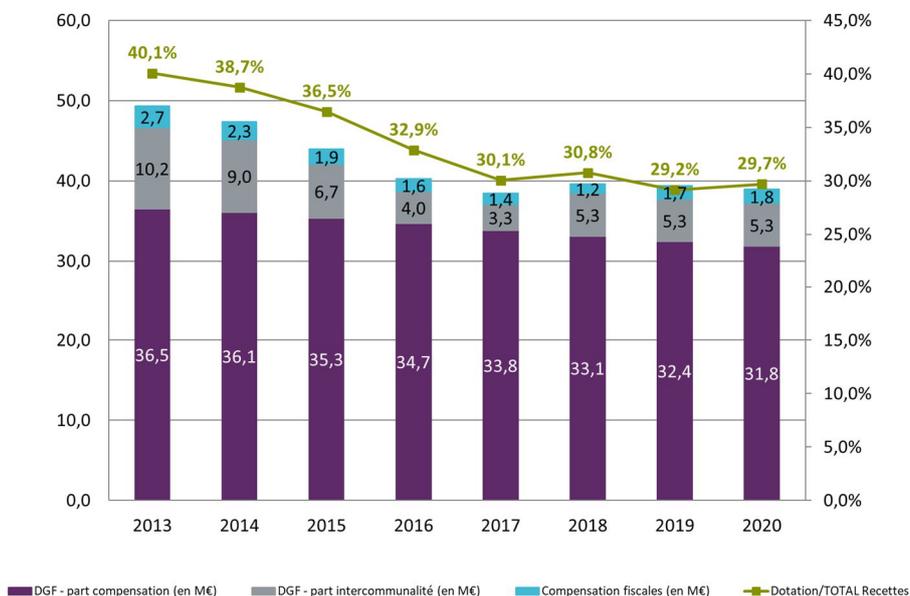
- la dotation d'intercommunalité est stable en valeur à hauteur de 5,3 M€, la CACP bénéficiant, aux termes de la loi de finances pour 2019, compte du niveau du coefficient d'intégration fiscale atteint après intégration de la compétence en matière de collecte des ordures ménagères (et le transfert de fiscalité de TEOM associé) depuis 2017 (supérieur à 41 %) d'une clause de garantie en valeur, modulo évolutions de population du territoire cergypontain ;
- la dotation de compensation, autre composante de la DGF communautaire, est en baisse tendancielle (31,8 M€ soit -1,7 % par rapport à 2019), du fait des mécanismes de péréquation au niveau national.

Stabilisation en valeur des autres dotations

Les dotations de l'Etat perçues par la CACP comportent enfin, outre la DGF, des allocations compensatrices dont l'objectif est de compenser des mesures fiscales prises par le législateur : exonérations de taxe fiscale et taxe d'habitation, compensations liées à l'ancienne taxe professionnelle et à la contribution territoriale. Le montant perçu à ce titre par la CACP a été de 1,8 M€ en 2020, montant stable par 2019.

In fine, le poids relatif des dotations dans le panier de recettes de l'Agglomération est demeuré stable sur les derniers exercices (autour de 30 %), contre plus de 40 % en 2013.

Evolution DGF et compensations fiscales depuis 2013



1.3 Des recettes issues du FPIC stabilisées à 2,4 M€ en 2020 pour la CACP

Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) a été créé en 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale, qui vise à corriger les inégalités de ressources entre collectivités du « bloc communal » (communes et communautés). Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre dont le niveau de ressources (mesuré par le potentiel financier agrégé par habitant) est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. La redistribution des ressources de ce fonds se réalise grâce à un indice synthétique qui prend en compte les ressources, le revenu moyen par habitant et l'effort fiscal des territoires concernés.

Le montant total du FPIC pour le territoire cergypontrain s'est élevé à 5,3 M€ en 2020, montant en légère progression par rapport à 2019 (5,2 M€), du fait de l'évolution des paramètres financiers du territoire (potentiel fiscal et potentiel financier) relativement aux autres territoires éligibles au niveau national. Conformément à la stratégie et à la clé de répartition définies entre la CACP et les communes depuis 2013, et formalisée dans le pacte financier et fiscal adopté en mars 2016, le produit du FPIC 2020 a été réparti entre 53,66 % pour les communes et 46,34 % pour la CACP soit une recette pour cette dernière de 2,46 M€ (2,4 M€ en 2019).

1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement accusent une baisse de -1 M€, en lien avec la crise sanitaire

Des produits des services en contraction de -1,2 M€

Les produits des services s'établissent à 2,4 M€ pour 2020 (et à 1,7 M€ hors versements des budgets annexes au budget principal), soit une baisse de -1,1 M€ par rapport à 2019 (-0,9 M€ hors versements des budgets annexes).

Si les produits des droits d'inscription du Conservatoire sont demeurés conformes aux exercices antérieurs (0,5 M€), les recettes issues des équipements sportifs (piscines essentiellement), qui composent près de 20 % des produits des services, ont connu naturellement une baisse importante sur l'exercice 2020 (-0,7 M€), liée aux périodes de fermetures administratives et aux limitations de fréquentation dues à la crise sanitaire.

Les redevances d'occupation du domaine public s'établissant à 0,4 M€ sur 2020, montant relativement stable par rapport à 2019 mais traduisant à la fois les effets de nouvelles occupations de propriété de la CACP et la baisse des redevances pour certaines occupations du domaine public communautaire (terrasses, commerces), couvrant notamment la période de premier confinement (décisions d'exonérations partielles).

Ventilation par poste de recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var. 2020/2019	
PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1,1	1,1	1,1	0,4	-0,7	-61,3%
PRODUITS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (CRR)	0,4	0,4	0,4	0,5	0,0	3,6%
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	0,1	0,4	0,5	0,4	0,0	-6,1%
PRODUITS DES BUDGETS ANNEXES	1,2	0,8	0,7	0,7	-0,2	-21,0%
AUTRE	0,6	0,7	0,9	0,4	-0,2	-36,6%
TOTAL Produits des services	3,4	3,5	3,6	2,4	-1,1	-32,0%
TOTAL Produits des services hors subventions aux BA	2,2	2,7	2,8	1,7	-0,9	-35,5%

Les autres recettes courantes sont également orientées à la baisse

Les produits de gestion courante (essentiellement les produits des loyers et charges perçus par la CACP sur ses propriétés) s'établissent à 0,8 M€, en baisse de -0,3 M€ par rapport à 2019 – cette dernière étant principalement liée à la mise en place d'exonérations partielles de loyers pour les commerçants locataires de la CACP sur une partie de l'année 2020.

Les atténuations de charges (remboursement des personnels CACP mis à disposition d'autres structures publiques) s'établissent également à 0,6 M€ sur 2020, en baisse de -0,1 M€ par rapport à 2019, en lien avec la baisse des effectifs concernés par ces mises à disposition.

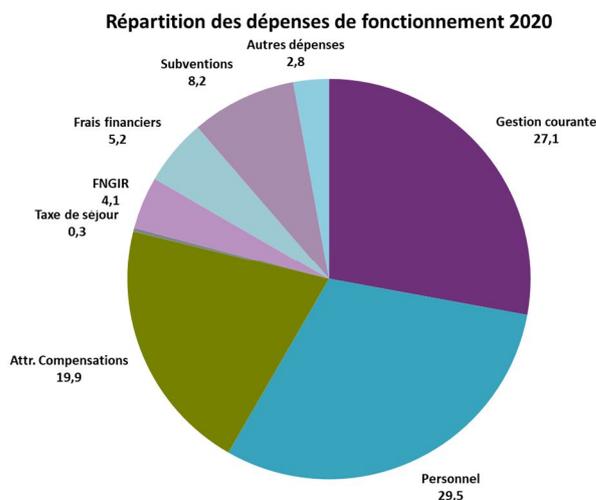
Les autres recettes (subventions de fonctionnement, remboursements par les communes au titre de conventions de mises à disposition, etc.) s'établissent à 2,3 M€ pour 2020.

2. Des dépenses de fonctionnement stabilisées

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de +0,7 M€ soit +0,8 % par rapport à 2019 (+0,7 % entre 2018 et 2019) : cette relative stabilité des charges recouvre cependant des effets contraires relativement importants, avec la prise en charge de dépenses exceptionnelles liées à la crise (achats de masques, protection des agents, soutien à nos partenaires...) et des économies de constatation (report d'études, moindre fréquence de prestations) liées aux périodes de confinement.

	CA 2019	BT 2020	CA 2020	Tx exécution (% BT 2020)	Evol. CA2019-CA2020	
Dépenses réelles de fonctionnement	96 374 117	99 451 041	97 120 189	98%	746 072	0,8%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	<i>96 216 079</i>	<i>99 260 251</i>	<i>96 946 550</i>	<i>98%</i>	<i>730 470</i>	<i>0,8%</i>
Charges de gestion courantes (011)	26 453 193	27 953 772	27 092 232	97%	639 039	2,4%
Charges de personnel (012)	29 834 396	30 156 700	29 545 666	98%	-288 729	-1,0%
Atténuations de produits	24 906 490	24 362 132	24 334 898	100%	-571 592	-2,3%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>20 314 701</i>	<i>19 941 472</i>	<i>19 941 472</i>	<i>100%</i>	<i>-373 229</i>	<i>-1,8%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>486 800</i>	<i>310 000</i>	<i>287 201</i>	<i>93%</i>	<i>-199 599</i>	<i>-41,0%</i>
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>-</i>	<i>5 660</i>	<i>1 236</i>		<i>1 236</i>	<i>#DIV/0!</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 105 000</i>	<i>4 104 989</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 373 309	5 255 100	5 180 620	99%	-192 689	-3,6%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	7 463 617	8 594 349	8 201 092	95%	737 475	9,9%
Autres dépenses	2 343 112	3 128 988	2 765 681	88%	422 568	18,0%
<i>dont solde 65</i>	<i>2 185 074</i>	<i>2 938 198</i>	<i>2 592 041</i>	<i>88%</i>	<i>406 966</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>158 038</i>	<i>190 790</i>	<i>173 640</i>	<i>91%</i>	<i>15 602</i>	<i>9,9%</i>

En termes de structure, la répartition des différents postes de charges dans le total des dépenses réelles de fonctionnement est globalement stable par rapport à 2019 :



2.1. Des dépenses de personnel contenues

Les charges de personnel (rémunérations et dépenses associées) se sont élevées à 29,5 M€ en 2020 pour un effectif communautaire au 31/12/2020 de 597 ETP au budget principal (509 ETPT sur 2020), hors doubles carrières, pour un nombre d'emplois ouverts de 632 ETP hors doubles carrières.

Les charges de personnel ont ainsi diminué de -1 % sur 2020 par rapport à 2019, en raison des effets cumulés d'une hausse ponctuelle des vacances d'emplois (difficultés de recrutement pendant les périodes de confinement, renouvellements des postes fonctionnels suite aux

élections) et d'un tassement des dépenses de personnel non permanent (vacation) et rémunération d'artistes dans le contexte de crise sanitaire.

2.2. Des charges de gestion maîtrisées

Les charges à caractère général (correspondant aux dépenses d'administration courante de la CACP) s'établissent à 27,1 M€, en progression de +0,6 M€ (+2,4 %) par rapport à 2019 à périmètre courant, mais +0,3 M€ (+0,6 %) après retraitement des nouvelles charges transférées par les communes sur l'exercice 2020 (principalement l'extension du service commun des systèmes d'information), i.e. la variation des attributions de compensation sur l'exercice.

Comme indiqué à l'occasion de la présentation du budget supplémentaire 2020, la période de confinement du printemps 2020 a en effet généré des économies de constatation sur de nombreux budgets opérationnels de l'Agglomération, qu'il s'agisse d'interventions sur le patrimoine communautaire (espaces verts, voirie, fluides,...) ou de report d'études ou de prestations intellectuelles, lesquelles ont permis de gager pour partie la prise en charge de dépenses exceptionnelles liées à la crise : notamment, achat de masques (commande pour les habitants du territoire et pour les agents CACP), protection du personnel, ménage des locaux, informatique...

2.3. Un soutien exceptionnel aux partenaires de l'Agglomération dans le contexte de crise

Chaque année, la CACP apporte son soutien aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et s'inscrivent dans le champ des grandes orientations définies par la collectivité.

Si le budget primitif 2020 était construit sur la reconduction globale des subventions attribuées en 2019 aux partenaires de la CACP dans différents secteurs (culturel, éducatif, sportif, économie, prévention, etc.), avec en cible un niveau d'exécution similaire à 2019 (7,5 M€), le contexte de crise sanitaire a conduit le conseil communautaire à redéployer les économies identifiées sur les postes précédents pour assurer un appui exceptionnel aux structures les plus fragiles et les plus touchées par la crise.

Pour 2020, le montant des subventions et participations versées par la CACP s'établit ainsi à 8,2 M€, soit une hausse de près de 10 % par rapport au niveau des dépenses 2019 (+0,7 M€), qui intègre notamment :

- 2,7 M€ de subventions de fonctionnement au secteur culturel, dont 2,1 M€ pour la Scène nationale, principale subvention de la CACP, montant maintenu au niveau 2019 ;
- 1 M€ de subventions de fonctionnement au secteur économique, dont 0,36 M€ de subvention d'équilibre à la Turbine (+0,1 M€, ce montant intégrant la compensation des exonérations partielles de loyers accordées aux entreprises résidentes des sites fermés pendant le premier confinement) et 67 k€ de subventions dans le cadre du plan de soutien aux entreprises du territoire (l'essentiel étant porté en dépenses d'investissement) ;
- une contribution statutaire de la CACP à l'île de loisirs de 1,269 M€, en progression de +0,58 M€ par rapport à 2019, correspondant à la couverture du déficit 2020 de la structure, à parité avec le conseil départemental ;
- 1,9 M€ de subventions au secteur sportif sur 2020, dont 0,3 M€ de subventions exceptionnelles à 3 clubs labellisés (Hockey Club de Cergy-Pontoise, Club des Sports de Glace et Entente Agglomération Cergy-Pontoise Athlétisme) ;

- 1,1 M€ au titre du soutien aux différents partenaires du secteurs des solidarités, montant en progression de +0,1 M€ par rapport à 2019.

2.4. Des frais financiers en diminution

Le montant des charges financières s'établit à 5,2 M€ pour 2020, en baisse de -0,2 M€ (-3,6 %) par rapport à 2019 (5,4 M€), cette baisse correspondant principalement aux effets de la baisse tendancielle des taux d'intérêt sur le stock de dette à taux fixe, à mesure de la progression de la part de l'encours négociée sur la dernière période à des taux historiquement plus bas, et, dans une moindre mesure, de la modération des charges sur les emprunts à taux variables (ces derniers représentant une fraction toutefois minoritaire de l'encours de la CACP).

Le taux moyen payé par la CACP s'établit ainsi en diminution constante depuis 2013 et s'établit à 2,08 % à fin 2020, tous budgets confondus.

2.5. La diminution des attributions de compensation aux communes reflète la poursuite de la mutualisation du service informatique

L'attribution de compensation (AC) est le versement effectué par la CACP à ses communes afin de leur restituer la différence entre la fiscalité et le coût net des compétences transférées.

En 2020, le montant des AC versées s'est élevé à 19,9 M€ contre 20,3 M€ en 2019 (-0,4 M€).

Cette diminution s'explique par l'intégration des transferts de compétences suivants :

- au titre du service commun des systèmes d'information, -360 k€ au titre de l'effet en année pleine de l'intégration en mi-2019 de la commune de Vauréal, de l'actualisation du parc informatique en gestion et des coûts liés (licences Microsoft notamment) ;
- -14 k€ au titre de la poursuite du transfert de la gestion des points lumineux des communes à la CACP (72 nouveaux points lumineux repris en gestion).

La répartition des attributions de compensation par commune en 2020 est la suivante :

En €	AC 2019	SCSI - Evolution périmètre 2019 - Extension année pleine	Eclairage public: points lumineux transférés en 2019	AC 2020
Boisemont	95 097			95 097
Cergy	3 330 869		-5 890	3 324 979
Courdimanche	1 358 806	-7 718		1 351 088
Eragny	1 532 421	-45 848	-950	1 485 623
Jouy Le Moutier	3 679 177			3 679 177
Maurecourt	720 297		-3 230	717 067
Menucourt	1 234 432			1 234 432
Neuville	219 005	-3 383	-5 890	209 732
Osny	1 291 169		-380	1 290 789
Pontoise	3 972 590		1 900	3 974 490
Puiseux Pontoise	11 741		-570	11 171
Saint Ouen l'Aumône	422 351		380	422 731
Vauréal	2 446 746	-302 600	950	2 145 096
TOTAL	20 314 701	-359 549	-13 680	19 941 472

2.5.1. Le FNGIR a atteint son niveau de croisière

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été instauré par la réforme de la taxe professionnelle portant création de la contribution économique territoriale (CET) afin de prélever les collectivités qui, après passage à la CET, percevaient de ressources fiscales supérieures à celles dont elles disposaient dans leur situation antérieure pour venir abonder les budgets des collectivités étant dans la situation inverse.

Le FNGIR a atteint son niveau de croisière en 2014 et la contribution de la CACP est donc stable pour 2020 à hauteur de 4,1 M€.

II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT MAINTENU A HAUT NIVEAU, EN LIEN AVEC L'AVANCEE DES PRINCIPALES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2021

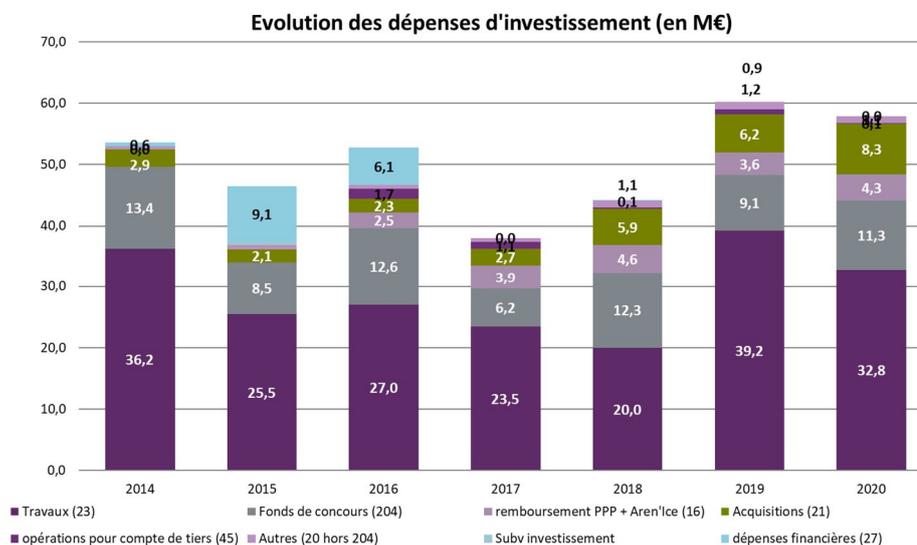
Sur 2020, les dépenses réelles de la section d'investissement s'établissent à 72,2 M€ (hors opérations revolving et de refinancement d'emprunts) et les recettes à 39,3 M€ (opérations revolving, refinancement et reports N-1).

1. Une exécution du PPI 2016-2021 portée à 240 M€ à fin 2020

Les dépenses d'investissement s'établissent à 72,2 M€ à fin 2020 et à 57,9 M€ hors remboursement de l'emprunt direct, montant en légère baisse par rapport à 2019 (75,9 M€ et 60,4 M€, respectivement).

	CA 2019	BT 2020	CA 2020	Tx exécution (% BT 2020)	Evol. CA2019-CA2020	
Dépenses réelles d'investissement	75 924 930	91 970 734	72 236 670	79%	-3 688 259	-4,9%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	58 177 427	73 045 410	56 744 970	78%	-1 432 457	-2,5%
Volet I	20 531 615	23 891 636	17 561 014	74%	-2 970 600	-14,5%
dont dette PPP	2 883 999	3 521 428	3 521 428	100%	637 429	22,1%
Volet II	16 813 623	26 142 261	18 606 492	71%	1 792 869	10,7%
Volet III	20 832 190	23 011 513	20 577 464	89%	-254 725	-1,2%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	15 456 504	14 700 714	14 336 298	98%	-1 120 206	-7,2%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	2 290 998	4 224 610	1 155 401	27%	-1 135 597	-49,6%

Ce niveau d'exécution traduit l'entrée d'un certain nombre de grandes opérations inscrites au PPI 2016-2021 en phase de travaux, avec un impact relativement faible des périodes de confinement sur les dépenses d'investissement, et se situe donc dans la continuité des volumes exécutés en 2019.



Les dépenses au titre du PPI ont représenté 56,7 M€ en 2020, dont 3,5 M€ au titre du remboursement de l'annuité d'emprunt dans le cadre du marché de partenariat Eclairage public.

En cumulé, la réalisation du PPI (y compris PPP) à fin 2020 s'établit à 240 M€ soit 74 % du montant global du PPI 2016-2021 révisé au BP 2021 (322 M€), soit un niveau de dépense moyen annuel de l'ordre de 48 M€, avec cependant des niveaux d'exécution suivants par volet et par thématique :

- **Volet I (Patrimoine communautaire) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 17,6 M€ pour 2020, soit une exécution cumulée sur 2016-2019 de 90,8 M€ (78 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2021 sur ce volet (116 M€).

Les dépenses ont porté principalement sur 2020 sur des opérations relatives au patrimoine et bâtiments communautaires et aux opérations sur la voirie communautaire :

VOLET	PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			73 247 188	26 110 199	23 891 636	17 561 014	90 808 202	74%
		ECLAIRAGE PUBLIC	32 285 919	7 264 709	7 284 709	7 008 991	39 294 910	96%
		<i>Eclairage public</i>	32 285 919	7 264 709	7 284 709	7 008 991	39 294 910	96%
		PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	40 961 269	18 845 490	16 606 927	10 552 023	515 13 292	64%
		<i>Assainissement</i>	3 875 696	2 207 000	2 272 000	778 781	4 654 477	34%
		<i>Autres</i>	424 858	0	0	0	424 858	
		<i>Ecologie urbaine</i>	144 460	360 000	512 200	355 999	500 460	70%
		<i>Espaces Verts</i>	1 896 243	457 000	465 500	386 413	2 282 656	83%
		<i>Moyens généraux</i>	4 956 434	1 971 163	2 542 455	2 241 078	7 197 512	88%
		<i>Patrimoine et bâtiments</i>	14 340 102	7 586 927	4 690 776	2 971 446	17 311 547	63%
		<i>Voirie / SLT</i>	15 323 476	6 263 400	6 123 996	3 818 306	19 141 782	62%

- **Volet II (investissement communautaire) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 18,6 M€ pour 2020, soit une exécution cumulée sur 2016-2020 de 75,7 M€ soit 74 % du montant total de l'enveloppe 2016-2021 sur ce volet, telle qu'actualisée dans le cadre du BP 2021 (188,3 M€).

VOLET	PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			57 065 192	30 820 453	26 142 261	18 606 492	75 671 684	71%
		AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT	19 710 821	6 507 353	6 793 383	2 195 134	21 906 005	32%
		<i>Accompagnement des projets de développement</i>	19 710 821	6 507 353	6 793 383	2 195 134	21 906 005	32%
		DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 329 325	6 740 000	5 495 132	5 459 943	11 789 268	99%
		<i>Développement économique et Enseignement supérieur</i>	6 329 325	6 740 000	5 495 132	5 459 943	11 789 268	99%
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO	10 892 173	7 088 500	4 813 466	4 035 799	14 927 972	84%
		<i>Equipements culturels et sportifs</i>	10 892 173	7 088 500	4 813 466	4 035 799	14 927 972	84%
		ESPACES PUBLICS	7 631 399	7 604 600	6 574 600	5 624 922	13 256 322	86%
		<i>Espaces publics</i>	7 631 399	7 604 600	6 574 600	5 624 922	13 256 322	86%
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	12 501 474	2 880 000	2 465 680	1 290 643	13 792 117	52%
		<i>Transport et stationnement</i>	12 501 474	2 880 000	2 465 680	1 290 643	13 792 117	52%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2020 concernent :

- Transports et stationnement (1,3 M€ mandatés en 2020) : opérations du Pôle Axe Majeur (0,1 M€) et Pôle Gare préfecture (1,2 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs (4 M€) : réhabilitation de la piscine des Louvrais (1,9 M€), Complexe des Maradas (0,9 M€), EMAC (0,3 M€), matériel des théâtres (0,2 M€) ;
- Développement économique (5,5 M€) : Campus Grand Centre / bassin nordique (4,1 M€), parcs d'activités économiques (0,5 M€), subvention ITESCIA (0,4 M€), plan de soutien aux entreprises du territoire (0,3 M€) ;
- Espaces publics (5,6 M€) : requalification du mail des Cerclades / rue des galeries (2,7 M€), intégration définitive de l'opération Croix-Petit au patrimoine communautaire (2,4 M€), cette dernière opération faisant l'objet d'une compensation partielle en recettes d'investissement (annulation des mandats antérieurs émis au chapitre 23) ;

- Accompagnement des autres projets de développement (2,2 M€) : opérations au titre du PLH (0,3 M€), acquisitions foncières (1,4 M€).

- **Volet III (accompagnement des communes) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 20,6 M€ pour 2020, soit une exécution cumulée sur 2016-2020 de 73,6 M€ (70 %) du montant total de l'enveloppe sur ce volet, telle qu'actualisée dans le cadre du BP 2021 (104,6 M€). Au sein de cette enveloppe, sur les seules opérations financées par fonds de concours aux communes, l'exécution cumulée à fin 2020 s'établit à 23 M€.

VOLET	PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			53 003 938	29 235 146	23 011 513	20 577 464	73 581 402	89%
	ACCUEIL PETITE ENFANCE		2 507 858	2 060 000	1 180 000	612 083	3 119 940	52%
		<i>Accueil petite enfance</i>	2 507 858	2 060 000	1 180 000	612 083	3 119 940	52%
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX		7 580 473	6 552 904	5 892 104	5 727 839	13 308 311	97%
		<i>Autres équipements communaux</i>	7 580 473	6 552 904	5 892 104	5 727 839	13 308 311	97%
	CONTRATS DE TERRITOIRE		7 255 926	0	0	0	7 255 926	
		<i>Autres équipements communaux</i>	7 255 926	0	0	0	7 255 926	
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES		7 945 701	5 548 631	5 319 118	4 192 222	12 137 923	79%
		<i>Equipements de proximité (Culture et Sport)</i>	7 945 701	5 548 631	5 319 118	4 192 222	12 137 923	79%
	GROUPES SCOLAIRES		27 713 980	15 073 611	10 620 261	10 045 321	37 759 302	95%
		<i>Groupes scolaires</i>	27 713 980	15 073 611	10 620 261	10 045 321	37 759 302	95%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2020 concernent :

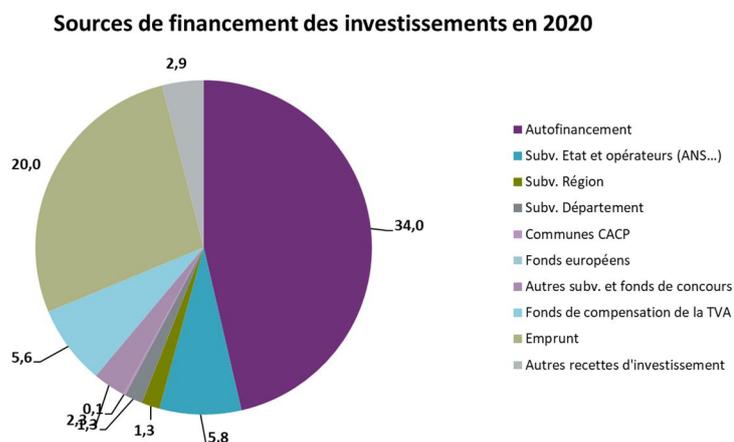
- Groupes scolaires (10 M€ mandatés), principalement : GS Hauts de Cergy 2 (1,3 M€) ; GS des Linandes "Doux Epis" (4,1 M€) ; GS Point du jour (0,4 M€) ; GS Bas Noyer à Eragny (1,3 M€) ; fonds de concours à la ville de Pontoise dans le cadre de la rénovation du GS des Lavandières (1,3 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs des communes (4,2 M€ mandatés), principalement pour la réhabilitation des équipements sportifs de Pontoise (tennis) pour 2,8 M€ et le solde d'un fonds de concours pour les terrains de foot à Maurecourt (0,9 M€) et le stade de Courdimanche (0,2 M€) ;
- Autres équipements communaux (5,7 M€), correspondant principalement à des versements au titre de fonds de concours pour le parking du centre-ville de Pontoise (2,9 M€), l'équipement Axe Majeur Horloge « Le Douze » à Cergy (1,5 M€) et à la commune de Menucourt (centre de loisirs, centre social...) pour 1 M€ ;
- Accueil Petite enfance : 0,6 M€ mandatés dont 0,4 M€ au titre de la Maison pour la petite enfance à Vauréal.

2. Des recettes d'investissement couvrant plus de la moitié des dépenses d'investissement

En 2020, les recettes réelles d'investissement de la CACP se sont élevées à 39 M€, en diminution de -5,7 M€ par rapport à 2019 mais couvrant à hauteur de 54 % les dépenses d'investissement 2020. Cette diminution du volume des recettes s'explique principalement par les décalages temporaires occasionnés par la crise sanitaire, qui ont entraîné un report sur 2021 des encaissements de certaines subventions (Région, département) et de moindres participations des aménageurs aux équipements publics dans le cadre des ZAC.

	CA 2019	BT 2020	CA 2020	Tx exécution (% BT 2020)	Evol. CA2019-CA2020	
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	44 979 651	52 600 653	39 279 971	75%	-5 699 680	-12,7%
Subventions	16 479 189	10 911 218	10 759 795	99%	-5 719 394	-34,7%
FCTVA	6 210 437	6 021 541	5 604 502	93%	-605 936	-9,8%
Emprunt*	21 000 000	32 360 661	20 000 000	62%	-1 000 000	-4,8%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	1 290 024	3 307 233	2 915 675	88%	1 625 650	126,0%

Ces recettes d'investissement se décomposent comme suit :



Le niveau des emprunts mobilisés sur l'exercice s'est par ailleurs établi à 20 M€ en 2020, compte tenu du niveau de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement.

L'enveloppe consolidée en 2020 correspond à cinq prêts :

- un premier emprunt de 5 M€ contracté en décembre 2018 auprès de la Société Générale pour une durée de 20 ans et un taux fixe de 1,75 % ;
- un emprunt de 5 M€ contracté en mai 2019 2018 auprès de la Banque postale pour une durée de 20 ans et un taux fixe de 1,20 % ;
- 2 M€ au titre du solde d'un emprunt total de 5 M€ en novembre 2019 auprès du même établissement sur 20 ans au taux fixe de 0,92 % ;
- un emprunt de 6 M€ contracté à la même date auprès de la Banque Postale conclu en novembre 2020, sur 16 ans et au taux fixe de 0,45 % ;
- enfin, la consolidation partielle, à hauteur de 2 M€, d'un emprunt total de 6 M€ contracté à la même date auprès du Crédit Foncier sur 16 ans au taux fixe de 0,44 %.

Ces contrats ont été réalisés avec des tableaux d'amortissement à la carte pour réduire la charge d'amortissement sur les années de pics obligataires.

Il convient de noter que les emprunts consolidés en 2020 n'ont pas été intégralement mobilisés sur l'exercice et ont permis de constituer un excédent à la clôture de 1 M€, portant le montant du fonds de roulement de la CACP à 11,3 M€ à fin 2020, à coût quasiment nul pour la collectivité. Ce fonds de roulement, qui sera reporté sur l'exercice 2021 dans le cadre du budget supplémentaire, permettra ainsi à la CACP, toutes choses égales par ailleurs, de diminuer d'autant son besoin d'emprunt sur les prochains exercices.

Un volume d'emprunts de 14 M€ a par ailleurs été signé lors de consultations menés sur 2018-2020 et sera mobilisé sur l'exercice 2021.

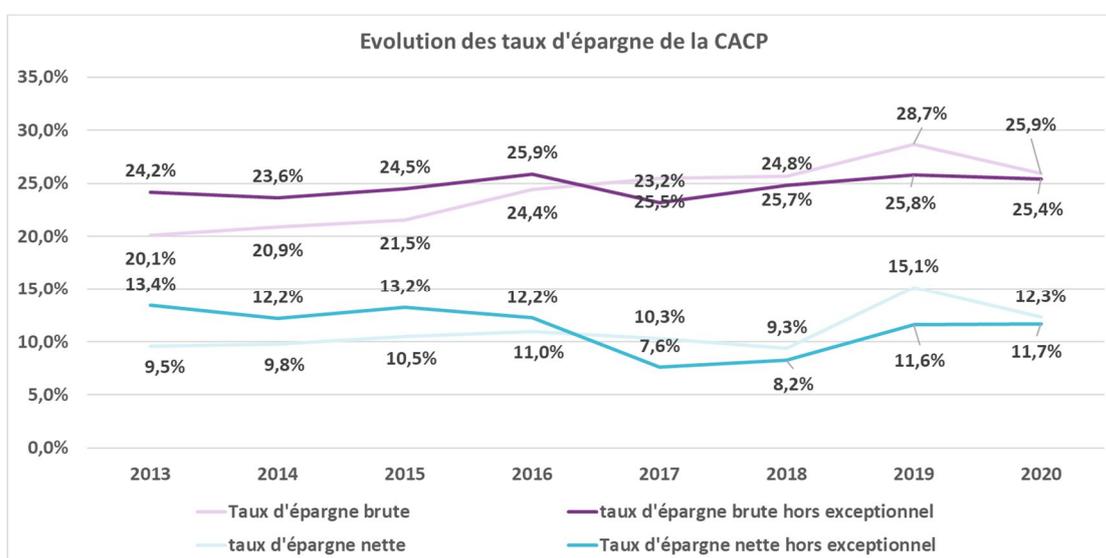
III. Des ratios financiers bien orientés à fin 2020

1. Un niveau d'épargne maintenu à haut niveau

Le dynamisme des recettes (notamment fiscales), conjugué à la progression des dépenses de fonctionnement, a permis à la CACP de maintenir sur l'exercice une capacité d'autofinancement pour ses investissements à haut niveau, dans la lignée des montants atteints sur les derniers exercices.

En particulier, l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 34 M€ à fin 2020, soit un taux d'épargne brute de 25,9 %, en ligne avec les précédents exercices ; hors éléments exceptionnels, l'épargne brute s'établit à 33 M€ pour un taux de 25,4 % (33,4 M€ et 25,8 % en 2019), confirmant la maîtrise structurelle des niveaux d'autofinancement.

L'épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette, s'établit à 16,1 M€ soit un taux de 12,1 % (11,7 % hors éléments exceptionnels, contre 11,6 % en 2019).

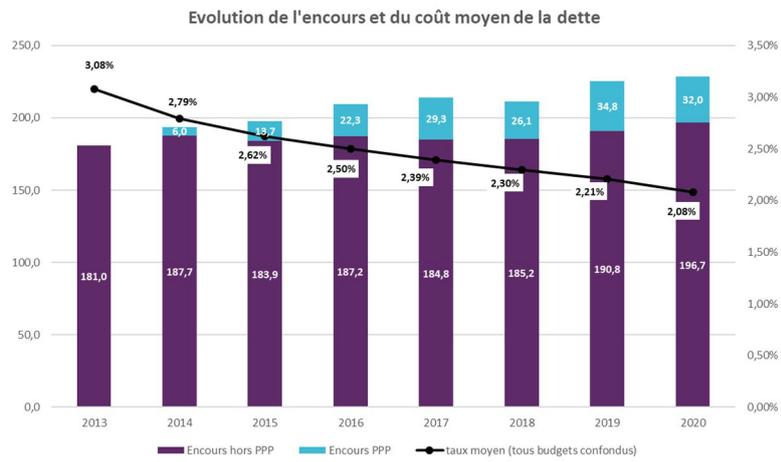


2. Un encours de dette de 229 M€ à fin 2020

Compte tenu du maintien à haut niveau de l'épargne de fonctionnement, le recours à l'emprunt a pu être limité sur l'exercice 2020 à +20 M€, tout en générant un excédent cumulé à la clôture supérieur à 11,3 M€. L'encours de dette directe au budget principal s'établit ainsi à 196,7 M€ à fin 2020 soit une progression de +6 M€ sur l'exercice.

L'encours PPP, intégralement cristallisé depuis l'exercice 2019, diminue pour la première année (-2,8 M€) soit un encours de 32 M€ à fin 2020.

Au total, l'encours au budget principal s'établit à 228,8 M€ au 31/12/2020 (soit +3,2 M€ par rapport à fin 2019) pour un coût moyen de la dette historiquement bas, à hauteur de 2,08 % (2,21 % en 2019).



La capacité de désendettement s'établit à 6,8 ans y compris PPP et le taux d'endettement s'établit à 176 %.

Les éléments présentés en annexe au rapport présentent la répartition de l'encours au 31/12/2020 par catégorie de prêteur, par structure de taux et le profil d'amortissement.

ANNEXES

ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CONSOLIDE

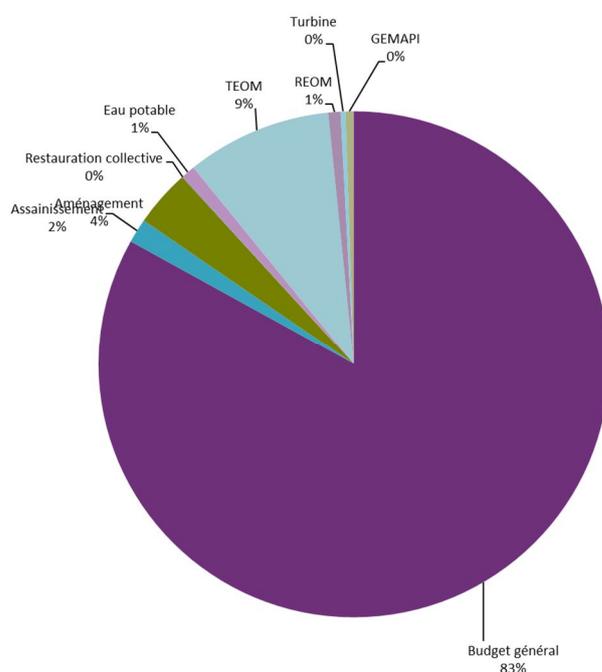
Le budget consolidé (budget principal et 9 budgets annexes) de la CACP s'élève à 300 M€ en dépenses et à 326 M€ en recettes sur 2020, soit un excédent global à la clôture de 25,5 M€. Hors écritures d'ordre, le budget consolidé s'établit à 265,5 M€ en dépenses et à 291 M€ en recettes.

Les dépenses du budget consolidé sont en progression globale de +10 M€ par rapport à 2019 (hors opérations d'ordre), dont +6,6 M€ pour les dépenses d'investissement et +3,4 M€ pour les dépenses de fonctionnement.

La part relative des dépenses du budget principal dans le total des dépenses s'établit à 82 %.

BUDGET CONSOLIDE	CA 2019	%	CA 2020	%
Budget principal	206 657 894	80,88%	218 099 011	82,15%
Assainissement	2 678 657	1,05%	4 065 521	1,53%
Aménagement	16 326 432	6,39%	9 532 577	3,59%
Restauration collective	496 469	0,19%	141 185	0,05%
Eau potable	1 561 803	0,61%	2 308 978	0,87%
TEOM	24 045 741	9,41%	24 167 756	9,10%
REOM	2 258 463	0,88%	2 049 116	0,77%
Turbine	330 670	0,13%	778 890	0,29%
GEMAPI	1 165 834	0,46%	1 379 924	0,52%
Chauffage Urbain (nouveau)	-	0,00%	2 979 699	1,12%
Total tous budgets confondus	255 521 965	100,00%	265 502 658	100,00%
dont fonctionnement	130 932 359	51,24%	134 352 203	50,60%
dont investissement	124 589 606	48,76%	131 150 454	49,40%

(hors opérations d'ordre)



Compte administratif 2020 - Budget consolidé (hors mouvements d'ordre)

	2019		2020		CA 2020 / 2019 (en %)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget général	206 657 894	216 947 711	218 099 011	229 418 804	5,5%
Fonctionnement	96 374 117	137 609 212	97 120 189	141 396 681	
Investissement	110 283 777	79 338 499	120 978 822	88 022 123	
Excédent		10 289 816		11 319 792	
Assainissement	2 678 657	6 208 014	4 065 521	6 432 076	51,8%
Fonctionnement	1 798 402	3 154 332	1 725 830	2 969 556	
Investissement	880 255	3 053 682	2 339 691	3 462 520	
Excédent		3 529 357		2 366 555	
Aménagement	16 326 432	19 657 675	9 532 577	13 087 379	-41,6%
Fonctionnement	5 546 073	5 106 545	6 770 340	4 629 797	
Investissement	10 780 360	14 551 130	2 762 238	8 457 583	
Excédent		3 331 243		3 554 802	
Eau potable	1 561 803	3 158 371	2 308 978	4 342 971	47,8%
Fonctionnement	482 584	2 624 351	911 661	3 561 264	
Investissement	1 079 219	534 020	1 397 317	781 707	
Excédent		1 596 568		2 033 993	
Chauffage urbain	-	-	-	-	#DIV/0!
Fonctionnement					
Investissement					
Excédent		-		-	
TEOM	24 045 741	27 592 693	24 167 756	28 270 409	0,5%
Fonctionnement	22 701 351	26 773 897	23 216 370	27 795 109	
Investissement	1 344 390	818 796	951 387	475 300	
Excédent		3 546 952		4 102 653	
REOM	2 258 463	2 500 355	2 049 116	2 744 245	-9,3%
Fonctionnement	2 195 296	2 489 116	1 919 670	2 689 342	
Investissement	63 167	11 239	129 445	54 903	
Excédent		241 891		695 129	
Turbine	330 670	451 275	778 890	929 364	135,5%
Fonctionnement	269 696	410 150	736 968	869 439	
Investissement	60 974	41 125	41 923	59 925	
Excédent		120 604		150 473	
Restauration collective	496 469	524 999	141 185	151 471	-71,6%
Fonctionnement	479 635	510 229	139 687	150 124	
Investissement	16 834	14 769	1 498	1 347	
Excédent		28 529		10 286	
GEMAPI	1 165 834	2 035 432	1 379 924	2 388 295	18,4%
Fonctionnement	1 085 205	1 981 481	1 130 012	2 363 548	
Investissement	80 629	53 951	249 912	24 748	
Excédent		869 598		1 008 372	
Chauffage urbain	-	-	2 979 699	3 057 455	
Fonctionnement			681 476	759 232	
Investissement			2 298 223	2 298 223	
Excédent		-		77 756	
Budget consolidé	255 521 965	279 076 523	265 502 658	290 822 468	3,9%
Fonctionnement	130 932 359	180 659 312	134 352 203	187 184 091	
Investissement	124 589 606	98 417 211	131 150 454	103 638 378	
Excédent		23 554 559		25 319 811	

Le budget annexe Assainissement

Budget Assainissement		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 798 402	3 154 332	1 725 830	2 969 556	
	Ordre	918 990		917 574		
Investissement	Réel	880 255	3 053 682	2 339 691	3 462 520	
	Ordre		918 990		917 574	
Total		3 597 647	7 127 004	4 983 094	7 349 649	38,51%
Excédent			3 529 357		2 366 555	-32,95%

En 2020, les dépenses réelles du budget annexe Assainissement se sont élevées à 4,1 M€ (contre 2,7 M€ en 2019) pour un excédent de 2,4 M€, en baisse de -1,2 M€ par rapport à 2019. Cet excédent permettra à la CACP de financer ses investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge tout en maintenant un niveau de redevance stable en 2021 (0,16 € / m³).

En dépenses de fonctionnement, 1 726 k€ ont été mandatés dont 741 k€ de dépenses relatives à l'exploitation des ouvrages en régie, 700 k€ de frais de structure (frais de personnel et frais généraux) et 108 K€ de dépenses liées à l'étude du service public de traitement des eaux usées.

En recettes de fonctionnement, le produit de la redevance perçue sur les usagers de Cergy-Pontoise s'établit à 1 876 k€ et celui la redevance transport appliquée aux collectivités hors Agglomération à 344 k€, à tarification inchangée. Le solde des recettes de fonctionnement correspond principalement au remboursement d'une quote-part des dépenses de personnel assurées par le budget annexe Assainissement par le budget principal (256 k€) et par le budget annexe GEMAPI (55 k€).

En dépenses d'investissement, 1 264 k€ ont été mandatés dans le cadre de la résolution des désordres Chemin de Halage à Neuville, 584 k€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et 74 k€ pour les dépenses relatives aux postes de pompage.

Les recettes d'investissement correspondent principalement à l'encaissement de subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 17 k€ et à l'encaissement du FCTVA pour 109 k€.

Le budget annexe Aménagement

Budget Aménagement		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	5 546 073	5 106 545	6 770 340	4 629 797	
	Ordre	5 787 052	6 296 850	4 220 302	8 019 823	
Investissement	Réel	10 780 360	14 551 130	2 762 238	8 457 583	
	Ordre	8 765 301	8 255 502	8 320 871	4 521 350	0
Total		30 878 785	34 210 028	22 073 750	25 628 552	-28,51%
Excédent			3 331 243		3 554 802,10	6,71%

En 2020, les dépenses réelles du budget annexe aménagement ont été de 9,5 M€ (contre 16,3 M€ en 2019), pour un excédent de 3,6 M€. A noter que cet excédent ne reflète que le solde des écritures inscrites sur ce budget pour l'exercice 2020 (cf. infra), et non le bilan financier des opérations d'aménagement, lequel doit s'apprécier à terminaison des opérations et au regard des flux croisés entre la CACP et l'aménageur (cession de terrains, fonds de concours de l'aménageur aux équipements publics, participation de la collectivité au déficit de certaines ZAC, etc.).

En fonctionnement, les dépenses correspondent notamment au deuxième appel de fond relatif à la participation au déficit de la ZAC de Jouy le Moutier Multisites (concession CPA) à hauteur de 1M€ (sur 5 M€ au total) ainsi qu'à l'intégration comptable, au titre des opérations

d'aménagement gérées en régie, d'acquisitions de terrains sur la Demi-Lieue (pour 2,5 M€) et pour un projet de requalification urbaine du centre de vie de l'Equerre (0,9 M€). On note également une progression des dépenses de travaux sur les opérations en régie, notamment les ZAC Grand Centre Hammerson (724 k€), Linandes centre hébergement (403 k€) et Demi-Lieue (310 k€). Le solde des dépenses de fonctionnement correspond principalement au règlement des taxes foncières pour les propriétés de la CACP relevant des zones d'aménagement.

Les recettes correspondent principalement, pour 871 k€ à une première participation de Nexity sur l'opération Marjoberts (montant à reverser à la commune de Cergy en 2021) et à des cessions conclus en 2020 : terrain sur Neuville Université (lot B3 B4) vendu à CPA pour 351 k€, terrain à Eragny pour le projet Toyota pour 1,2 M€, vente de lots à particuliers dans le cadre de l'opération Jouy le Moutier (terrains Rossini) pour 1,331 M€ à des particuliers et cession d'un terrain à Cap Form (Linandes 2) pour 466,3 k€. Le solde correspond principalement à des retours d'excédent, dans le cadre de la clôture de la ZAC Demi-Lieue (98 k€) et de la ZAC Linandes 1 (67,2 k€).

En investissement, en dépenses, ont été versées 2 550 k€ de participations à CPA au titre des équipements dans le cadre des concessions de Linandes N, et Liesse 2, le solde des dépenses correspondant principalement à des acquisitions de foncier pour Linandes 2 et Liesse 2 et des travaux sur la ZAC Marjoberts (pour 99 k€).

En recettes d'investissement, on constate le remboursement par la SEMAVO des avances versées sur la Demi-Lieue après résiliation de la concession (1,814 M€) et une recette de FCTVA (890 k€).

Le budget annexe Eau potable

Budget Eau potable		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	482 584	2 624 351	911 661	3 561 264	
	Ordre	10 540		10 134		
Investissement	Réel	1 079 219	534 020	1 397 317	781 707	
	Ordre	342	10 882	1 584	11 718	
	Total	1 572 685	3 169 252	2 320 695	4 354 689	47,56%
Excédent			1 596 568		2 033 993	27,40%

Les dépenses réelles du budget Eau potable se sont élevées à 2,3 M€ en 2020 (contre 1,6 M€ en 2019) pour un excédent de 2,0 M€, en hausse de +0,4 M€ par rapport à 2019. L'excédent ainsi constaté à fin 2020 sera reporté sur 2021 et permettra à la CACP de financer les investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge en maintenant un niveau de redevance stable en 2021 (0,07 € / m³).

En dépenses de fonctionnement, 912 k€ ont été mandatés dont 162 k€ correspondent aux dépenses liées au suivi du contrat de délégation, 497 k€ aux frais de structure (frais de personnel et frais généraux), aux subventions versées dans le cadre de la coopération internationale à hauteur de 19 k€ et aux subventions reversées à la CMRP pour 187 k€.

Les recettes de fonctionnement correspondant au produit de la redevance Eau (529 k€) et des redevances contractuelles reversées par CYO (322 k€), au remboursement d'une quote-part des charges de personnel du budget annexe Eau Potable par le budget principal (67 k€) et par le budget annexe Assainissement (87 k€). Le solde des recettes de fonctionnement (915 k€)

correspond aux subventions versées par l'AFD et l'AESN et à reverser à la Communauté des Palmes (Haïti).

Le budget annexe TEOM

Budget Déchets TEOM		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	22 701 351	26 773 897	23 216 370	27 795 109	
	Ordre	144 704		579 038		
Investissement	Réel	1 344 390	818 796	951 387	475 300	
	Ordre		144 704		579 038	
Total		24 190 445	27 737 397	24 746 795	28 849 447	2,30%
Excédent			3 546 952		4 102 653	15,67%

Le budget annexe TEOM couvre les dépenses et les recettes afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur les 12 communes du territoire ayant mis en place cette fiscalité avant la reprise de cette compétence par la CACP.

En 2020, les dépenses réelles du budget Déchets TEOM se sont élevées à 24,2 M€ (contre 24 M€ en 2019). En dépenses de fonctionnement, 23,2 M€ ont été mandatées (contre 22,7 M€ en 2019) dont 0,8 M€ pour les opérations de pré-collecte, 10 M€ pour les opérations de collecte et 9 M€ pour les opérations de traitement des déchets.

En investissement, les dépenses s'établissent à 1 M€ dont 0,4 M€ d'achats de contenants.

Les recettes du budget TEOM (28,2 M€ hors opérations d'ordre) sont majoritairement composées du produit de la TEOM perçue en 2020, à hauteur de 20,8 M€.

Le résultat global à la clôture 2020 s'établit à 4,1 M€, en hausse de +0,6 M€ par rapport au résultat à fin 2019. Cet excédent à la clôture sera reporté sur 2021 et permettra notamment de poursuivre le programme d'investissement établi lors de la reprise de cette compétence par la CACP (investissements de conteneurisation...).

Le budget annexe REOM

Budget Déchets REOM		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	2 195 296	2 489 116	1 919 670	2 689 342	
	Ordre	4 583		17 730		
Investissement	Réel	63 167	11 239	129 445	54 903	
	Ordre		4 583		17 730	
Total		2 263 046	2 504 938	2 066 845	2 761 974	-8,67%
Excédent			241 891		695 129	187,37%

Ce budget regroupe les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône sur le territoire de laquelle s'applique une redevance pour enlèvement des ordures ménagères.

En 2020, les dépenses réelles sur ce budget se sont élevées à 2 M€ (contre 2,3 M€ en 2019), pour un excédent à la clôture de 695 k€. En fonctionnement, les dépenses exécutées à hauteur de 1,9 M€ correspondent pour 0,07 M€ aux opérations de pré-collecte, pour 0,3 M€ aux opérations de collecte et pour 0,8 M€ aux opérations de traitement des déchets sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat de contenants et à la réalisation d'une enquête de conteneurisation.

Les recettes du budget annexe, à hauteur de 2,7 M€, correspondent principalement au produit de la REOM soit 2,1 M€ (montant stable par rapport à 2019).

Le budget annexe la Turbine

Budget La Turbine		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	269 696	410 150	736 968	869 439	
	Ordre	52 978	31 709	61 437	31 709	
Investissement	Réel	60 974	41 125	41 923	59 925	
	Ordre	31 709	52 978	31 709	61 437	
	Total	415 358	535 962	872 037	1 022 511	109,95%
Excédent			120 604		150 473,38	24,77%

Incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises, la Turbine fonctionne en réseau entre trois sites : le Port, Maubuisson et Chenevières.

La gestion est assurée par la CACP en régie (pour les dépenses d'entretien) et par un prestataire chargé de la gestion de l'immobilier de l'entreprise et de l'animation des trois sites.

Le site du Port est ouvert depuis le 20 janvier 2020.

En 2020, les dépenses réelles du budget La Turbine ont été de 778,9 k€ (contre 330,7 k€ en 2019), essentiellement des fluides, des honoraires, des taxes foncières et de l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Les recettes réelles ont atteint 929 k€ (contre 451 k€ en 2019) dont 364 k€ de subvention d'équilibre du budget général (le solde correspondant aux loyers et charges perçus sur les occupants des trois sites), pour un excédent de 150 k€ à la clôture, lequel sera reporté sur 2021.

Le budget annexe Restauration

Budget Restauration		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	479 635	510 229	139 687	150 124	
	Ordre	3 412		3 100		
Investissement	Réel	16 834	14 769	1 498	1 347	
	Ordre		3 412		3 100	
	Total	499 882	528 411	144 285	154 571	-71,14%
Excédent			28 529		10 285,96	-63,95%

En 2020, le mode de gestion du restaurant administratif a évolué : l'exploitation est désormais confiée intégralement à un prestataire, sans recours à du personnel CACP ; de plus, le gestionnaire a la charge de l'encaissement des recettes perçues sur les agents, de sorte que le budget annexe ne porte plus que la dépense de prestations (nette des encaissements directs), laquelle est couverte par une subvention du budget général.

En 2020, les dépenses du budget annexe Restauration (141 k€) sont donc en baisse par rapport à 2019 (496 k€), compte tenu de la disparition des dépenses de masse salariale mais aussi d'une sous-fréquentation par rapport à 2019 liée à la crise du Covid 19.

Les recettes du budget annexe pour 2020 s'établissent à 151 k€ (contre 524 k€ en 2019), dont 120 k€ de subvention d'équilibre, le solde correspondant à des régularisations des comptes débiteurs des usagers de la cafétéria.

Ce budget sera clôturé à fin 2020 et l'activité sera suivie au sein du budget principal à partir de 2021, l'excédent constaté au budget annexe (10 k€) étant reporté au budget principal.

Le budget annexe GEMAPI

Budget GEMAPI		2019		2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 085 205	1 981 481	1 130 012	2 363 548	
	Ordre	3 681		3 197		
Investissement	Réel	80 629	53 951	249 912	24 748	
	Ordre		3 681		3 197	
Total		1 169 514	2 039 112	1 383 121	2 391 492	18,26%
Excédent			869 598		1 008 371,62	15,96%

Ce budget annexe a été créé en 2018 dans le cadre de la reprise par la CACP de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En fonctionnement, les recettes perçues en 2020 sur ce budget correspondent principalement au produit de la taxe GEMAPI (1 443 k€) et à l'excédent reporté à fin 2019 (870 k€), et les dépenses aux contributions versées par la CACP à l'Entente Aisne Oise et aux syndicats SMBO et SMAVV (pour un total de 731,4k€) ainsi que la masse salariale 190 k€.

En investissement, la CACP a lancé des études cadres permettant le diagnostic et l'inventaire des travaux à effectuer pour 105 k€.

Des travaux sur des bassins paysagers et une maîtrise d'œuvre de création de zones humides ont été engagés.

Le budget annexe CHAUFFAGE URBAIN

Budget Chauffage Urbain				A compter du 01/01/2020		Evol° 2019-2020
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel			681 476	759 232	
	Ordre					
Investissement	Réel			2 298 223	2 298 223	
	Ordre			7 919 963	7 919 963	
Total		0	0	10 899 662	10 977 417	
Excédent			0		77 756	

Ce budget annexe a été créé en 2020 pour permettre le suivi des dépenses et recettes liées au service public du chauffage urbain.

En 2020, les dépenses réelles sur ce budget se sont élevées à 3 M€, pour un excédent à la clôture de 78 k€.

En dépenses de fonctionnement, 681 k€ ont été mandatés dont 94 k€ de dépenses relatives au suivi juridique et au contrôle d'exploitation de la DSP, 162 k€ de frais de structure (frais de personnel et frais généraux) et 419 K€ au titre des intérêts de la dette résiduelle du délégataire sortant reprise par la CACP, y compris ICNE.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des redevances appelées auprès du nouveau délégataire du service public – dont 350 k€ au titre de la couverture des intérêts de la dette résiduelle du précédent contrat et 405 k€ de redevance de contrôle.

En investissement, les dépenses et les recettes (hors mouvements d'ordre) s'élèvent à 2,3 M€ et correspondent à la part du capital de la dette résiduelle du délégataire sortant reprise par la CACP, dépense couverte par une redevance de même montant appelée auprès du nouveau délégataire.

LEXIQUE

Capacité de désendettement : Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'on y consacrait la totalité de la capacité d'autofinancement.

Coefficient d'intégration fiscale : Le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) représente la part des ressources fiscales du territoire reçues par l'EPCI.

Durée de vie moyenne : Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts (i.e. autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)

Fonds de concours : Participations à des dépenses d'investissement des communes qui sont imputées sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2005. A compter de 2006 (M14 modifiée), les fonds de concours seront imputés en investissement.

Rattachements : Dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées sur l'exercice N mais qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice (retard de facturation). Ces dépenses sont imputées sur l'exercice année N.

Résultat global de clôture : Excédent des recettes de l'exercice de l'année N sur les dépenses de l'exercice, cumulé au résultat antérieur reporté et au solde des restes à réaliser.

Revolving (emprunt) : Emprunt permettant une souplesse de gestion et se caractérisant sur l'exercice par une égalité entre les recettes et les dépenses.

Taux d'endettement : Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2021

au 31/12/2020

VOL	PRO	NT	d	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Non consommé 2020	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total passages	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages	RESTE A CONSOMMER : Total passages - (Réalisé N +N-1 +N-2 +N-3 +N-4)	
TOTAL PPI						183 316 318	86 165 798	73 045 410	56 744 970	16 300 440	240 061 288	256 361 728	77,7%	80,2%	16 300 440	
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE						73 247 188	26 110 199	23 891 636	17 561 014	6 330 622	90 808 202	97 138 824	73,5%	86,8%	6 330 622	
ECLAIRAGE PUBLIC						32 285 919	7 264 709	7 284 709	7 008 991	275 718	39 294 910	39 570 628	96,2%	96,2%	275 718	
ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGNEMENT COMMUNES						16ECL20008	419 200	20 000	0	0	419 200	419 200	#DIV/0	98,4%	0	
ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION						16ECL20458	2 150 652	250 000	94 031	49 057	45 074	2 199 709	2 244 783	52,8%	94,8%	45 074
ECLAIRAGE PUBLIC PPP						16ECL20372	29 716 067	6 994 709	7 190 578	6 959 934	230 644	36 676 001	36 906 645	96,8%	96,3%	230 644
Eclairage public						32 285 919	7 264 709	7 284 709	7 008 991	275 718	39 294 910	39 570 628	96,2%	96,2%	275 718	
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE						40 961 289	18 845 490	18 606 927	10 552 023	6 054 904	515 020	57 568 06	63,5%	80,8%	6 054 904	
AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE REJETS						16PCO20311	24 846	130 000	110 000	14 964	95 036	39 810	134 846	13,6%	17,1%	95 036
EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITE BRANCHEM						16PCO20162	0	47 000	34 000	14 772	19 228	14 772	34 000	43,4%	36,0%	19 228
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS						16PCO20165	2 079 502	140 000	110 000	80 794	979 206	2 260 296	3 239 502	15,6%	66,2%	979 206
REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX						16PCO20320	1 160 131	500 000	604 000	507 533	96 467	1 667 665	1 764 131	84,0%	91,5%	96 467
RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP						16PCO20603	485 996	160 000	160 000	0	160 000	485 996	645 996	0,0%	60,3%	160 000
SECURISATION DES OUVRAGES						16PCO20322	125 221	230 000	204 000	60 717	113 283	195 938	329 221	29,8%	55,8%	113 283
Assainissement						3 875 696	2 207 000	2 272 000	778 781	1 493 219	4 654 477	6 147 696	34,3%	70,0%	1 493 219	
VIABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS						16PCO20610	424 858	0	0	0	0	424 858	424 858	100,0%	100,0%	0
Autres						424 858	0	0	0	0	424 858	424 858	100,0%	100,0%	0	
MATERIEL PROPRIETE						17PCO20631	14 460	360 000	512 200	355 999	156 201	500 460	656 680	69,5%	54,2%	156 201
Ecologie urbaine						144 460	360 000	512 200	355 999	156 201	500 460	656 680	69,5%	54,2%	156 201	
REHABILITATION DES ESPACES BOISES						16PCO20312	129 160	0	0	0	0	129 160	129 160	100,0%	100,0%	0
REHABILITATION DES ESPACES VERTS						16PCO20004	1 372 385	337 000	403 535	324 785	78 750	1 697 170	1 775 920	80,5%	92,9%	78 750
REHABILITATION DES SITES MAJEURS						16PCO20467	394 698	120 000	61 965	61 628	337	456 327	456 663	99,5%	92,9%	337
Espaces Verts						1 896 243	457 000	465 500	386 413	79 087	2 282 656	2 361 743	83,0%	93,3%	79 087	
ATELIERS MECANIQUES						17PCO20385	81 579	10 000	8 960	6 458	2 502	88 037	90 539	72,8%	91,1%	2 502
MARCHES PUBLICS						16PCO20021	182 419	50 000	50 000	40 325	9 675	222 745	232 419	80,7%	91,5%	9 675
PROJETS INFORMATIQUES						16PCO20368	4 215 431	1 841 163	2 366 565	2 087 515	279 050	6 302 945	6 581 996	88,2%	94,6%	279 050
VEHICULES LEGERES						16PCO20104	477 005	70 000	116 930	116 780	10 150	583 785	593 935	91,3%	94,1%	10 150
Moyens généraux						4 956 434	1 971 163	2 542 455	2 241 078	301 377	7 197 512	7 498 889	88,1%	94,4%	301 377	
ACCESSIBILITE PNB						16PCO20332	813 749	0	23 841	10 022	13 819	823 771	837 590	95,6%	95,6%	13 819
ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE						16PCO20270	4 347 173	4 290 000	1 770 729	449 349	132 138	4 796 523	6 117 902	25,4%	52,9%	132 138
AIRE DU NIGLO						16PCO20147	51 595	0	0	0	0	51 595	51 595	100,0%	100,0%	0
AMENAGEMENT DE LOCAUX						16PCO20006	681 208	206 000	485 097	458 294	26 803	1 139 502	1 186 305	94,5%	84,7%	26 803
ASCCA						16PCO20335	1 852 629	600 000	600 000	567 988	32 012	2 420 618	2 452 629	94,7%	98,3%	32 012
ASL AUTRES TRAVAUX						16PCO20337	388 579	0	0	0	0	388 579	388 579	100,0%	100,0%	0
CENTRE ADM ET VERGER						16PCO20331	1 000 440	323 000	117 827	119 689	28 138	1 120 180	1 148 267	81,0%	93,0%	28 138
CENTRE TECHNIQUE						16PCO20369	503 404	543 000	172 890	135 349	37 541	638 753	676 294	78,3%	58,4%	37 541
Cimetière						16PCO20334	386 345	146 700	173 108	158 869	14 219	545 234	559 453	91,8%	96,9%	14 219
MATERIEL MOBILIER DE BUREAU						16PCO20367	749 841	146 000	156 665	119 900	35 765	869 741	905 506	77,0%	85,9%	35 765
MGEN						16PCO20703	454 911	139 140	116 100	110 426	5 674	595 337	601 011	96,8%	89,3%	5 674
OEUVRE D'ART						16PCO20699	11 136	140 000	116 200	0	116 200	11 136	247 566	0,0%	57,1%	116 200
PARTICIPATION AU CAPITAL						20PCO20735	0	0	1 000	0	1 000	0	1 000	0,0%	100,0%	1 000
REHABILITATION HOTEL D'AGGLO						16PCO20098	116 275	100 000	10 080	10 080	0	116 355	116 355	100,0%	89,9%	0
REHABILITATION PARKINGS						16PCO20380	128 707	266 000	111 587	99 175	42 412	227 882	270 294	70,0%	60,0%	42 412
REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS						16PCO20386	97 238	62 000	55 585	27 248	28 337	124 486	152 823	49,0%	78,7%	28 337
RÉNOVATION ANCIENNE PATINOIRE						16PCO20394	2 990	0	0	0	0	2 990	2 990	100,0%	100,0%	0
RÉNOVATION BEI						16PCO20389	216 527	0	2 336	2 336	0	218 862	218 863	98,9%	98,9%	0
RÉNOVATION CRP						16PCO20388	221 338	460 087	297 250	288 591	8 659	509 929	516 588	97,8%	66,5%	8 659
RÉNOVATION PISCINES						16PCO20392	1 445 946	135 000	326 554	311 442	15 112	1 757 389	1 772 500	95,4%	98,5%	15 112
RÉNOVATION POLE DES MARADAS						16PCO20395	438 977	30 000	64 211	62 000	2 211	500 976	503 888	96,6%	95,6%	2 211
RÉNOVATION THEATRE 95						16PCO20387	90 204	0	10 716	10 667	49	100 871	100 920	94,1%	94,1%	49
THEATRE 95 EXTENSION						16PCO20390	4 998	0	0	0	0	4 998	4 998	100,0%	100,0%	0
THEATRE DEL USINE QUITUS						16PCO20094	2 279	0	0	0	0	2 279	2 279	100,0%	100,0%	0
VERGER 3						16PCO20336	173 382	0	0	0	0	173 382	173 382	100,0%	100,0%	0
Patrimoine et bâtiments						14 340 102	7 586 927	4 690 776	2 971 446	1 719 330	17 311 547	19 030 878	63,3%	74,4%	1 719 330	
ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS						16PCO20342	2 563 318	205 000	154 000	21 585	132 415	2 584 903	2 717 318	14,0%	90,6%	132 415
AMENAGEMENT POINTS DURS BUS						16PCO20073	99 079	20 000	20 000	15 407	4 593	114 486	119 079	77,0%	96,1%	4 593
AMENAGEMENT PONCTUEL DE SECURITE						16PCO20354	777 475	100 000	45 280	27 432	17 848	804 907	822 755	60,6%	78,4%	17 848
GESTION PATRIMOINALE						16PCO20321	117 956	100 000	94 000	48 125	45 875	166 081	241 956	51,2%	61,1%	45 875
JALONNEMENT ROUTIER						16PCO20356	252 495	257 000	228 000	205 172	22 828	457 667	480 495	90,0%	85,8%	22 828
MISE AUX NORMES CARREFOURS SLT						16PCO20086	932 766	185 000	185 000	74 958	110 042	1 007 724	1 117 766	40,5%	88,9%	110 042
MOBILIER URBAIN						16PCO20357	220 136	305 000	283 520	192 970	90 550	413 106	503 656	68,1%	78,8%	90 550
PRIORISATION DES CARREFOURS A FEUX						16PCO20345	30 408	20 000	20 000	5 012	14 988	35 420	50 408	25,1%	68,9%	14 988
REHABILITATION ET TELESURVEILLANCE SLT						16PCO20358	185 813	0	0	0	0	185 813	185 813	100,0%	100,0%	0
RÉNOVATION DALLE GRAND CENTRE						16PCO20691	543 044	320 000	337 000	314 365	22 615	857 429	880 044	93,3%	76,7%	22 615
RÉNOVATION DE CHAUSSEE						16PCO20355	3 890 970	1 000 000	1 054 720	1 053 929	791	4 944 899	4 945 890	99,9%	99,9%	791
RÉNOVATION DE TROITTOIRS						16PCO20469	2 159 603	500 000	518 000	500 146	327 854	2 349 749	2 677 603	36,7%	86,8%	327 854
RÉNOVATION OUVRAGE D'ART						16PCO20690	609 926	880 000	878 000	782 747	95 253	1 392 673	1 487 926	89,2%	87,6%	95 253
RÉNOVATION POLES GARES						16PCO20344	258 288	80 000	110 000	126 160	4 840	384 448	389 288	96,3%	81,6%	4 840
REQUALIFICATION DE VOIRIE						20PCO20728	0	985 000	985 000	15 535	969 465	15 535	985 000	16,1%	16,1%	969 465
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE						16PCO20251	1 981 257	990 000	920 576	512 544	408 032	2 493 801	2 901 833	55,7%	85,7%	408 032
VEHICULES LOURDS						16PCO20379	670 942	316 400	269 900	232 200	37 700	903 142	940 842	86,0%	95,7%	37 700
Voirie / SLT						15 323 476	6 263 400	6 123 996	3 818 306	2 305 690	19 141 782	21 447 472	62,3%	85,4%	2 305 690	

VOL PRO INT d	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Non consommé 2020	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total passages	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages	RESTE A CONSOMMER : Total passages - (Réalisé N +N-1 +N-2 +N-3 +N-4)
TOTAL PPI			183 316 318	86 165 798	73 045 410	86 744 970	16 300 440	240 061 288	256 361 728	77,7%	80,2%	16 300 440
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			57 065 192	30 820 453	26 142 261	18 606 492	7 535 769	75 671 684	83 207 453	71,2%	72,1%	7 535 769
AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT			19 710 821	6 507 353	6 793 383	2 195 184	4 598 199	21 906 005	26 504 204	32,3%	63,5%	4 598 199
ACCOMPAGNEMENT PROJETS AMENAGEMENT	1A1P20672		71 479	247 000	224 815	4 121	220 694	75 601	296 294	18%	23,1%	220 694
ACQUISITIONS FONCIERES	1A1P20030		3 566 601	3 200 000	3 721 730	144 870	2 273 860	5 014 471	7 288 331	38,9%	38,3%	2 273 860
AIRES DENOMADES	1A1P20366		120 286	80 000	80 000	1203	78 797	121 489	200 286	15%	54,0%	78 797
ART DE VIVRE ERAGNY - QUITUS	1A1P20315		11 405	0	0	0	0	11 405	11 405	100,0%	100,0%	0
CARREFOURS ERAGNY PUP	1A1P20669		39 528	52 000	47 384	2 400	44 984	41 928	86 912	5,1%	40,3%	44 984
CENTRE DE TRI	1A1P20470		1750 000	0	0	0	0	1750 000	1750 000	100,0%	100,0%	0
OU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR	1A1P20434		2 688 402	0	0	0	0	2 688 402	2 688 402	100,0%	100,0%	0
DECHETERIE DES LINANDES	1A1P20465		955 836	0	0	0	0	955 836	955 836	100,0%	100,0%	0
ECOPARC ERAGNY PUP	1A1P20654		350 304	90 000	90 000	58 535	31 465	408 839	440 304	65,0%	83,9%	31 465
FOUILLES BOIS D'ATON	1A1P20403		17 125	0	0	0	0	17 125	17 125	100,0%	100,0%	0
MAISON RD 55A / RD 55 NEUVILLE MAURECOURT	1A1P20674		0	50 000	50 000	0	50 000	0	50 000	0,0%	0,0%	50 000
LINANDES AU DU NORD BD DE LOISE PASSERELLE	1A1P20105		0	400 000	100 000	0	100 000	0	100 000	0,0%	0,0%	100 000
MAISON INTERGENERATIONNELLE VAUREAL PUP	1A1P20671		192 400	7 000	11 509	0	11 509	192 400	203 909	0,0%	80,4%	11 509
PLACE DU 8 MAI 1945 ERAGNY - QUITUS	1A1P20419		3 833	0	0	0	0	3 833	3 833	100,0%	100,0%	0
PLH	1A1P20260		8 610 083	1425 667	1425 667	325 400	1 100 267	8 935 483	10 035 750	22,8%	78,8%	1 100 267
PLH2016-2021	1A1P20719		7 000	328 736	328 736	18 574	3 101 162	25 574	335 736	5,7%	7,6%	3 101 162
PLU	1A1P20134		525 322	21 000	70 485	43 197	27 288	568 519	595 607	61,3%	71,2%	27 288
REQUALIFICATION VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PUP)	1A1P20348		207 421	0	107	107	0	207 528	207 528	100,0%	100,0%	0
SCOT	1A1P20182		0	163 950	163 950	48 563	16 388	48 563	163 950	29,6%	29,6%	16 388
SG	1A1P20450		479 796	435 000	472 000	238 215	233 785	716 010	951 796	50,5%	65,3%	233 785
SOLIDARITES URBAINES	1A1P20437		11 000	7 000	7 000	7 000	0	12 000	12 000	100,0%	100,0%	0
Accompagnement des projets de développement			19 710 821	6 507 353	6 793 383	2 195 184	4 598 199	21 906 005	26 504 204	32,3%	63,5%	4 598 199
DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			6 329 325	6 740 000	5 495 132	5 459 943	35 189	11 789 268	11 824 457	99,4%	75,3%	35 189
CAMPUS GRAND CENTRE OREADES	1EES20190		376 558	0	43 082	40 526	2 556	417 084	419 640	99,4%	94,5%	2 556
CAMPUS PISCINE GRAND CENTRE	1EES20124		959 582	3 715 000	4 140 027	4 124 510	15 517	5 084 092	5 099 609	99,6%	84,0%	15 517
ECOOCITE	1EES20666		1036 644	0	0	0	0	1036 644	1036 644	100,0%	56,8%	0
ECOLE NATIONALE D'ART	1EES20706		0	100 000	62 023	53 140	8 883	53 140	62 023	85,7%	42,1%	8 883
ESSEC 2020	1EES20700		0	2 000 000	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0,0%	0
ETAB CAMPUS CERGY PONTOISE	1EES20324		302 501	0	0	0	0	302 501	302 501	100,0%	99,8%	0
FAB LAB	1EES20694		727 838	0	6 000	0	6 000	727 838	733 838	98,4%	6,0%	6 000
ITESCIA	1EES20670		1200 000	400 000	400 000	400 000	0	1600 000	1600 000	100,0%	100,0%	0
LVS (CAMPUS EX PATINOIRE)	1EES20087		54 952	0	0	0	0	54 952	54 952	100,0%	100,0%	0
PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES	20EES20734		0	0	319 000	319 000	0	319 000	319 000	100,0%	100,0%	0
PLATFORME ET PRIX TECHNO	1EES20446		34 275	0	0	0	0	34 275	34 275	100,0%	100,0%	0
POLES DE COMPETITIVITE	1EES20275		126 536	0	0	0	0	126 536	126 536	100,0%	100,0%	0
REQUALIFICATION PARCS ACTIVITES	1EES20695		15 013 439	525 000	525 000	522 767	2 233	2 033 206	2 035 439	99,6%	97,8%	2 233
Developpement economique et Enseignement supérieur			6 329 325	6 740 000	5 495 132	5 459 943	35 189	11 789 268	11 824 457	99,4%	75,3%	35 189
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO			10 892 173	7 088 500	4 813 466	4 035 799	777 667	14 927 972	15 705 639	83,8%	76,0%	777 667
ARENICE	1ECSA20677		286 672	0	0	0	0	286 672	286 672	100,0%	100,0%	0
BEI	1ECSA20012		189 617	20 000	20 000	19 527	473	189 144	189 617	97,6%	96,6%	473
CENTRE AQUATIQUE EST	20CSA20727		0	100 000	30 000	0	30 000	0	30 000	0,0%	0,0%	30 000
COMEDIE MUSICALE	1ECSA20709		26 993	0	0	0	0	26 993	26 993	100,0%	100,0%	0
CRR	1ECSA20019		338 976	30 000	36 086	33 154	2 982	370 079	373 062	91,7%	98,8%	2 982
CRR INSTRUMENTS	1ECSA20697		145 830	120 000	139 170	120 550	46 620	238 380	285 000	66,5%	83,6%	46 620
EMAC	1ECSA20705		442 116	46 000	31 800	278 129	33 671	720 245	753 916	89,2%	71,7%	33 671
FORUM DE VAUREAL	1ECSA20650		6817 0	1976 000	97 005	72 405	24 600	754 115	778 716	74,6%	29,6%	24 600
MATERIEL THEATRES	1ECSA20391		634 462	236 000	229 758	204 071	25 687	838 531	864 220	88,8%	96,9%	25 687
MISE AUX NORMES PBS MARADAS	1ECSA20397		608 225	0	2 749	0	2 749	608 225	610 974	99,1%	99,1%	2 749
OPE GRAND CENTRE -REQUALIFICA T OREADES	1ECSA20665		1486 489	0	0	0	0	1486 489	1486 489	100,0%	100,0%	0
PISCINE AXE MAJEUR	1ECSA20661		1004 176	0	3 186	0	3 186	1004 176	1007 362	99,2%	99,2%	3 186
PISCINE DES LOUVRAIS	1ECSA20662		305 528	2 575 000	2 206 340	1850 992	355 348	2 166 520	2 511 868	83,9%	59,1%	355 348
PISCINES MATERIEL	1ECSA20667		553 370	2 615 000	197 744	189 455	8 289	742 625	751 114	95,8%	98,9%	8 289
POLE MARADAS RENOVATION DU STADE	1ECSA20074		6 524	0	92 030	91 652	378	98 176	98 554	98,6%	98,6%	378
POLE SPORTIF MARADAS PKGS SALLES DE DANSE	1ECSA20026		564 468	0	42 623	0	42 623	564 468	607 091	86,8%	42,6%	42 623
PROJET POLE SPORTIF MARADAS - HALLE SPORTIVE	1ECSA20664		1202 651	1489 000	924 711	857 620	67 091	2 060 272	2 217 362	92,7%	81,5%	67 091
PROJETS EVENEMENTIELS	1ECSA20708		129 337	100 000	123 003	92 163	30 850	221 491	252 340	74,9%	66,2%	30 850
REHABILITATION PISCINE DES BETHUNES SOA	1ECSA20701		667 736	25 000	262 016	175 728	86 288	843 464	929 752	67,1%	82,5%	86 288
RESEAU DES MEDIA THEQUES	1ECSA20692		41 704	5 000	4 047	553	0	45 751	46 704	80,9%	97,9%	553
RESEAUX ECOLES DE MUSIQUE	1ECSA20696		9 778	20 000	20 000	19 999	1	39 777	39 778	100,0%	100,0%	1
THEATRE 95 SALLE ARENET	1ECSA20028		1577 810	128 000	70 245	54 368	15 878	1632 178	1648 056	77,4%	95,0%	15 878
Equipements culturels et sportifs			10 892 173	7 088 500	4 813 466	4 035 799	777 667	14 927 972	15 705 639	83,8%	76,0%	777 667
ESPACES PUBLICS			7 631 399	7 604 600	6 574 600	5 624 922	949 678	13 256 322	14 205 999	85,6%	72,5%	949 678
BD HAUTIL QUARTIER LANGE	1EPU20416		16 239	0	0	0	0	16 239	16 239	100,0%	100,0%	0
BERGES DE LOISE	1EPU20668		341 660	3 15 000	109 000	67 454	41 546	409 114	450 660	61,9%	61,1%	41 546
CHATEAU DE MENUCOURT	1EPU20417		10 999	0	0	0	0	10 999	10 999	100,0%	100,0%	0
CHEMIN DE HALAGE	1EPU20426		3 743	0	0	0	0	3 743	3 743	100,0%	100,0%	0
CROIX PETIT	1EPU20443		0	2 359 600	2 359 600	2 359 600	0	2 359 600	2 359 600	100,0%	86,8%	0
OUVRAGE D'ART COMMUNAUTAIRE	1EPU20353		75 371	0	6 125	0	6 125	75 371	81 496	85,9%	6,1%	6 125
PRE-ETUDES ESPACES PUBLICS	1EPU20210		16 382	30 000	30 000	458	29 542	16 382	45 924	15%	21,6%	29 542
QUAI TURPIN	1EPU20427		8 767	0	0	0	0	8 767	8 767	100,0%	100,0%	0
REHABILITATION BASSINS DE LA BOUVIERIE	1EPU20678		40 766	600 000	600 000	486 895	113 305	527 461	640 766	81,1%	63,2%	113 305
REQUALIFICATION DALLE	1EPU20659		272 893	0	0	0	0	272 893	272 893	100,0%	98,7%	0
REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS MARADAS	20EPU20698		0	200 000	100 000	0	100 000	0	100 000	0,0%	0,0%	100 000
REQUALIFICATION MAIL DES CERCLADES RUE GALERIE	1EPU20360		6 789 784	4 100 000	3 369 875	2 710 715	659 190	9 500 500	10 599 659	80,4%	71,3%	659 190

VOL	PRO	INT	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2016 - 2019	BP 2020	BT 2020	Réalisé 2020	Non consommé 2020	Total Réalisé PPJ	Pour mémoire : Total passages	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages	RESTE A CONSOMMER : Total passages - (Réalisé N - N-1 - N-2 - N-3 - N-4)
TOTAL PPI					183 316 318	86 165 798	73 045 410	56 744 970	16 309 440	240 061 288	256 361 728	77,7%	80,2%	16 309 440
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES					53 003 938	29 235 146	23 011 513	20 577 464	2 434 049	73 581 402	76 015 451	89,4%	82,2%	2 434 049
ACCUEIL PETITE ENFANCE					2 507 858	2 060 000	1 800 000	6 023	567 917	3 189 940	3 687 858	51,9%	62,7%	567 917
			CRECHE BOSSUT PONTOISE	RENF20643	6 976	100 000	95 690	32 544	63 146	48 720	118 866	34,0%	37,5%	63 146
			CRECHE CLOSILLES	RENF20625	584 000	0	0	0	0	584 000	584 000	100,0%	100,0%	0
			CRECHE GRAND CENTRE JF	RENF20718	0	460 000	80 000	80 000	0	80 000	80 000	100,0%	39,1%	0
			CRECHE HRSCCH3	RENF20645	1 250 000	0	0	0	0	1 250 000	1 250 000	100,0%	100,0%	0
			CRECHE SOA	RENF20649	0	0	7 200	7 817	13	7 817	7 200	99,8%	13	
			EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COU	RENF20685	240 000	0	360 000	359 744	256	599 744	600 000	100,0%	100,0%	256
			EQUIP PETITE ENFANCE VAUREAL	RENF20651	319 956	1 500 000	532 815	30 808	502 007	347 764	849 771	5,8%	19,1%	502 007
			MAISON DE LENFANCE OSNY	RENF20377	100 000	0	0	0	0	100 000	100 000	100,0%	100,0%	0
			MAISON PETITE ENFANCE JLM	RENF20330	726	0	4 295	1 799	2 496	2 525	5 021	14,4%	14,4%	2 496
			Accueil petite enfance		2 507 858	2 060 000	1 800 000	6 023	567 917	3 189 940	3 687 858	51,9%	62,7%	567 917
AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX					7 580 473	6 552 904	5 892 104	5 727 839	164 266	13 308 311	13 472 577	97,2%	91,9%	164 266
			BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE	EAUT20602	89 264	70 000	62 500	0	62 500	89 264	61 764	0,0%	55,0%	62 500
			CENTRE DE LOISIRS MENUCCOURT	EAUT20686	0	360 000	240 000	240 000	0	240 000	240 000	100,0%	80,0%	0
			COURDIM ANCHE REHAB FERME A CAVAN	EAUT20605	0	200 000	0	0	0	0	0	#DIV/0	0	0
			EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE	EAUT20604	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	3 500 000	3 500 000	100,0%	100,0%	0
			EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA	EAUT20308	600 000	0	0	0	0	600 000	600 000	100,0%	100,0%	0
			EXTENSION PARKING JLM	EAUT20633	408 270	0	7 500	3 995	3 506	42 265	45 770	97,4%	97,4%	3 506
			JLM ACCES ECOLE DU NOYER	EAUT20606	400 000	600 000	0	0	0	400 000	400 000	#DIV/0	49,1%	0
			LCR DEBUSY JLM	EAUT20630	63 528	192 904	192 904	97 644	95 260	161 972	256 432	50,6%	61,3%	95 260
			MENUCCOURT CENTRE SOCIAL DEMOLITION RECONSTR	EAUT20724	0	80 000	80 000	80 000	0	80 000	80 000	100,0%	100,0%	0
			MENUCCOURT DEMOLITION CENTRE LOISIRS REAMEN	EAUT20725	0	220 000	220 000	220 000	0	220 000	220 000	100,0%	100,0%	0
			MENUCCOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCCOURT	EAUT20607	0	0	186 000	186 000	0	186 000	186 000	100,0%	50,0%	0
			MENUCCOURT REFECTION RUE PASTEUR	EAUT20711	0	114 000	76 000	76 000	0	76 000	76 000	100,0%	43,4%	0
			MENUCCOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE EN	EAUT20712	0	90 000	90 000	90 000	0	90 000	90 000	100,0%	100,0%	0
			MENUCCOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERT	EAUT20713	0	0	15 000	15 000	0	15 000	15 000	100,0%	50,0%	0
			PARKS D'ACTIVITES SOA	EAUT20730	200 000	0	200 000	200 000	0	400 000	400 000	100,0%	100,0%	0
			PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	EAUT20669	3 000 000	2 910 000	2 910 000	2 910 000	0	5 910 000	5 910 000	100,0%	100,0%	0
			REHAB LOGS FCTON GSM MENUCCOURT	EAUT20638	72 800	109 200	109 200	109 200	0	182 000	182 000	100,0%	100,0%	0
			REHAB MARIE ET CREATION PARKING MENUCCOURT	EAUT20639	69 200	103 800	0	0	0	69 200	69 200	#DIV/0	40,0%	0
			SALLE COMMUNALE DE MENUCCOURT	EAUT20792	0	3 000	3 000	3 000	0	3 000	3 000	0,0%	0,0%	3 000
			SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	EAUT20648	677 410	0	0	0	0	677 410	677 410	100,0%	100,0%	0
			Autres équipements communaux		7 580 473	6 552 904	5 892 104	5 727 839	164 266	13 308 311	13 472 577	97,2%	91,9%	164 266
CONTRATS DE TERRITOIRE					7 255 926	0	0	0	0	7 255 926	7 255 926	100,0%	100,0%	0
			CONTRATS DE TERRITOIRE	ECDT20327	7 255 926	0	0	0	0	7 255 926	7 255 926	100,0%	100,0%	0
			Autres équipements communaux		7 255 926	0	0	0	0	7 255 926	7 255 926	100,0%	100,0%	0
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES					7 945 701	5 548 631	5 319 148	4 192 222	1 126 926	12 137 923	13 264 849	78,8%	75,4%	1 126 926
			BIBLIOTHEQUE VAUREAL CONTENIEUX	ECSC20014	125 669	0	340	0	340	125 669	125 669	100,0%	99,5%	340
			CONST 2 TERRAINS DE FOOT MAURECOURT	ECSC20634	0	788 385	896 090	896 090	0	896 090	896 090	100,0%	100,0%	0
			COURDIM ANCHE STADE	ECSC20105	60 000	240 000	240 000	240 000	0	400 000	400 000	100,0%	100,0%	0
			CREATION SALLE GYM JLM	ECSC20151	64 000	231 000	0	0	0	64 000	64 000	#DIV/0	40,0%	0
			ECOLE DE MUSIQUE / MAISON DES ASSOC MAURECOU	ECSC20628	0	211 046	0	0	0	0	0	#DIV/0	0,0%	0
			EXT COMPLEXE PAGNOL SOA	ECSC20374	200 000	600 000	300 978	0	300 978	200 000	500 978	0,0%	32,2%	300 978
			EXTENSION GYM NASE LA BRUYERE	ECSC20109	1 332 439	0	12 182	9 484	2 688	1 341 934	1 344 621	96,6%	2,688	
			EXT GYM NASE PONTOISE	ECSC20647	700 000	0	0	0	0	700 000	700 000	100,0%	100,0%	0
			EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS	ECSC20637	124 800	187 200	187 200	187 200	0	312 000	312 000	100,0%	62,5%	0
			GYM NASE STE APOLINE	ECSC20131	1 680	0	0	0	0	1 680	1 680	100,0%	100,0%	0
			MELC COURDIM ANCHE	ECSC20120	357 076	0	30 812	30 811	1	387 887	387 888	95,1%	95,1%	1
			PISTE D ATHLETISME JLM	ECSC20688	0	200 000	0	0	0	0	0	#DIV/0	0,0%	0
			POLE FOOT JOUY LE MOUTIER	ECSC20445	49 809	20 000	82	82	82	49 809	49 991	0,0%	82,3%	82
			POLE FOOT VESTIAIRES DEFINITIFS JLM	ECSC20629	1 788 722	50 000	50 000	44 412	5 588	1 833 134	1 838 722	88,8%	97,3%	5 588
			POLE TENNIS JOUY LE MOUTIER	ECSC20378	1 125	0	0	0	0	1 125	1 125	100,0%	5,3%	0
			PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN	ECSC20600	0	50 000	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0,0%	0,0%	50 000
			QUAI DE LOISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	ECSC20084	47 746	400 000	84 000	3 718	80 282	51 464	131 746	4,4%	10,8%	80 282
			REFECTION GYM NASE DES BRUZACQUES JLM	ECSC20687	320 000	480 000	0	0	0	320 000	320 000	#DIV/0	40,0%	0
			REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	ECSC20642	1 385 051	2 091 000	3 467 364	2 780 496	686 868	4 166 547	4 853 415	80,2%	70,7%	686 868
			RENOVATION GRADINS THEATRE JLM	ECSC20150	131 156	0	0	0	0	131 156	131 156	100,0%	99,4%	0
			STADE SAUF KEITA	ECSC20169	1 920	0	0	0	0	1 920	1 920	100,0%	32,4%	0
			TENNIS COUVERTS DE MENUCCOURT	ECSC20303	1 210	0	0	0	0	1 210	1 210	100,0%	100,0%	0
			VISAGE DU MONDE	ECSC20027	1 062 298	0	0	0	0	1 062 298	1 062 298	100,0%	100,0%	0
			Equipements de proximité (Culture et Sport)		7 945 701	5 548 631	5 319 148	4 192 222	1 126 926	12 137 923	13 264 849	78,8%	75,4%	1 126 926
GROUPES SCOLAIRES					27 713 980	15 073 611	10 620 261	10 045 321	574 940	37 759 302	38 334 241	94,6%	80,7%	574 940
			CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	EGSC20632	256 228	384 342	384 342	384 342	0	640 570	640 570	100,0%	100,0%	0
			ECOLE MATERNELLE CORNOUILLERS	EGSC20616	1 120	0	15 800	15 800	0	253 000	253 000	100,0%	82,5%	0
			EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE	EGSC20646	960 000	785 000	1 345 000	1 345 000	0	2 305 000	2 305 000	100,0%	80,5%	0
			EXTENSION ECOLE ET REPECTOIRE NEUVILLE	EGSC20617	1 300 000	200 000	0	0	0	1 300 000	1 300 000	#DIV/0	81,3%	0
			EXTENSION ECOLE LOT ST EXUPERY	EGSC20618	0	2 400 000	0	0	0	0	0	#DIV/0	0,0%	0
			EXTENSION ECOLE PUISEUX	EGSC20620	120 000	0	0	0	0	120 000	120 000	100,0%	100,0%	0
			EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSE 1 SOA	EGSC20621	0	50 000	0	0	0	0	0	#DIV/0	0,0%	0
			EXT GS DES BOURSEAUX	EGSC20717	0	50 000	0	0	0	0	0	#DIV/0	0,0%	0
			EXT GS LIESSE 1 RESTAURATION	EGSC20119	0	300 000	205 000	0	205 000	0	205 000	0,0%	0,0%	205 000
			EXT RESTAURATION GS NOYER JLM	EGSC20144	80 000	0	20 000	20 000	0	200 000	200 000	62,5%	62,5%	0
			FDC GSEGUERETS JLM	EGSC20023	291 457	0	0	0	0	291 457	291 457	100,0%	98,0%	0
			GS BAS											

**ANNEXE : ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AU 31/12/2020**

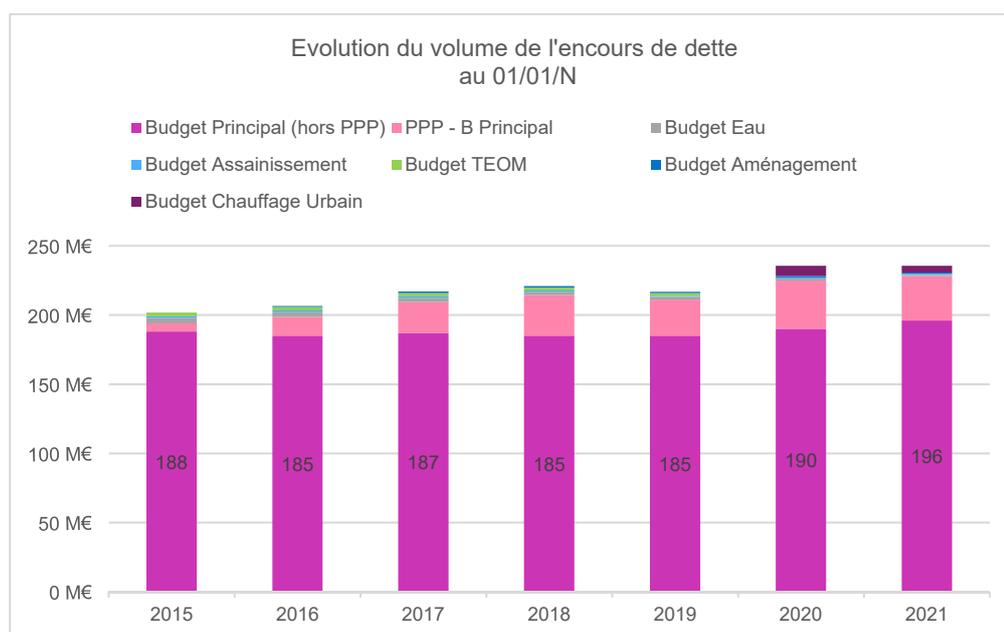
1. Un volume d'encours de 237 M€ tous budgets confondus

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la Communauté d'agglomération s'établit à 237 M€ tous budgets confondus, dont 228,8 M€ sur le budget principal, soit une hausse de +8,3 M€ de l'encours par rapport à 2019 tous budgets confondus (+3,2 M€ pour le budget principal) :

Budget	Montant (en €)	Part dans le total de la dette
Principal*	228 773 909	96,53 %
Assainissement	706 997	0,30 %
Eau potable	830 455	0,35 %
Aménagement	880 000	0,37 %
TEOM	164 925	0,07 %
Chauffage Urbain	5 621 740	2,37 %
Total	236 977 726	100,00 %

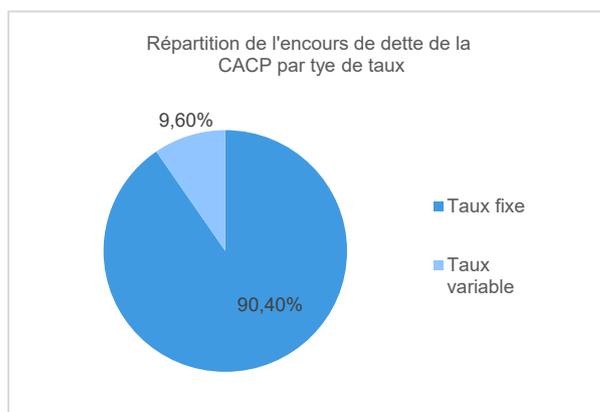
*Dont 32 027 033 € d'encours PPP

Tous budgets confondus, l'augmentation de l'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération à fin 2020 (237 M€) par rapport à l'encours au 1^{er} janvier 2020 (228,7 M€) s'explique principalement par la reprise du solde de l'emprunt contracté par le délégataire sortant en charge du chauffage urbain, financé intégralement par le nouveau délégataire et suivi dans le nouveau budget annexe Chauffage Urbain (+5,6 M€) et par l'augmentation de l'encours du budget principal (+3,2 M€).



2. Une structure de l'encours sécurisée et diversifiée à des coûts de gestion performants.

➤ Plus de 90% de l'encours est constitué à taux fixe

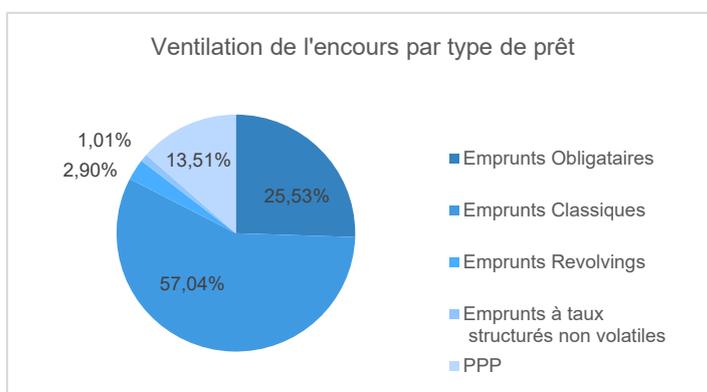


L'exercice 2020 a permis de consolider l'orientation de l'encours de dette de la CACP vers des expositions davantage à taux fixes, qui représentent plus de 90% de l'encours (tous budgets confondus) soit une progression de la part à taux fixe de +30 points par rapport à la structure de l'encours à fin 2012 (60%).

Cette sécurisation est le résultat de la stratégie de financement sur le marché obligataire, principalement à coupons fixes, engagée sur 2012-2014 et d'emprunts bancaires à taux fixes sur les derniers exercices, les taux bas obtenus rendant peu pertinentes les propositions d'emprunts à taux variables.

Cette stratégie de renforcement du taux fixe permet de limiter la sensibilité à la hausse des taux et permettra de souscrire éventuellement plus de nouveaux emprunts à taux variable si les taux fixes devenaient significativement plus élevés.

➤ Un portefeuille diversifié par instrument et prêteur



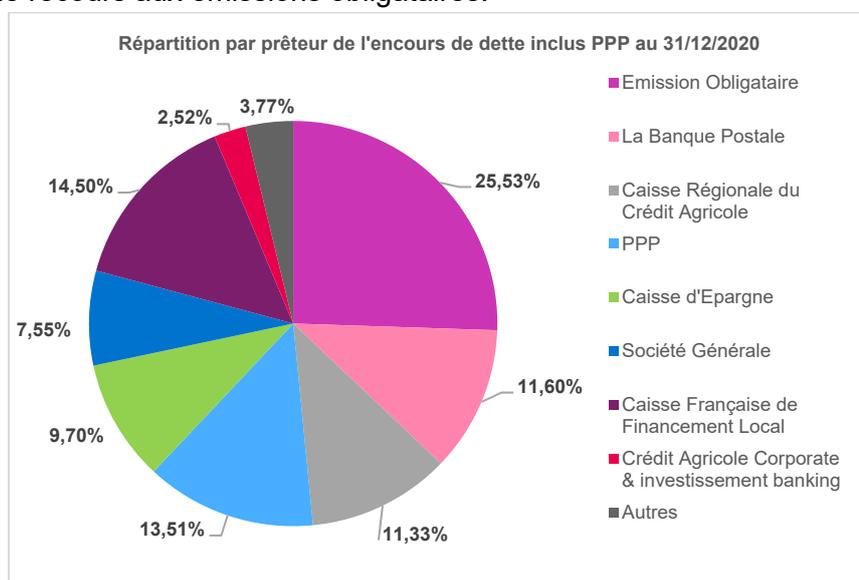
Parmi les 210 M€ de dette à taux fixe de la CACP, la CACP dispose au 31/12/2019 de :

- 55 M€ (soit 26,2 % de l'encours total de la dette) **d'émissions obligataires** ;

- 155 M€ (soit 73,4 % de l'encours total de la dette) **d'emprunts bancaires classiques** ;
- Et de 3 M€ (un seul contrat représentant 1,31 % de l'encours total de dette) d'emprunt structuré non volatil indexé sur Euribor 12 mois avec marge.

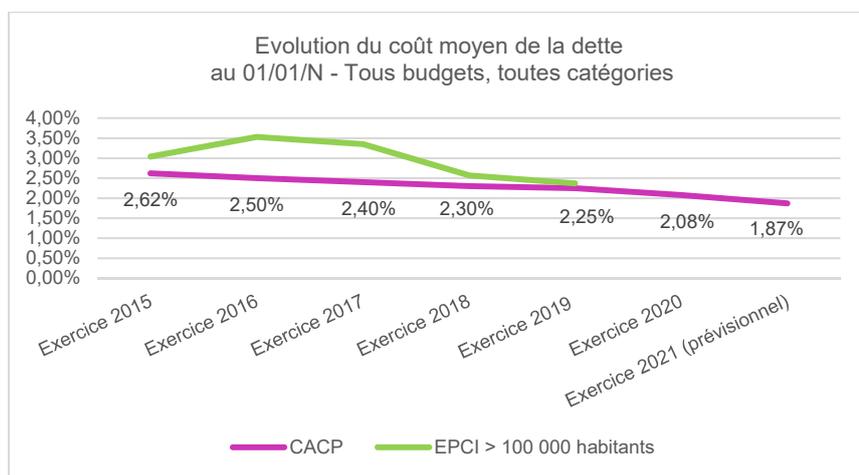
S'agissant de l'encours à taux variable, cette dette est souple (puisque les contrats sont facilement remboursables) et permet à la CACP de bénéficier de la baisse des taux financiers depuis 2010. Parmi cette dette, 11 M€ (soit 2 contrats) sont des emprunts revolving qui permettent de réaliser des tirages et des remboursements sur des périodes courtes afin d'ajuster la trésorerie au plus près des besoins. Cela permet de ne pas mobiliser inutilement des emprunts de long terme pour couvrir des besoins ponctuels de trésorerie et, de ce fait, d'économiser des frais financiers (pour rappel, les fonds de la CACP déposés sur le compte unique obligatoire au Trésor Public ne donnent pas lieu à rémunération). Au vu de l'important excédent de Trésorerie en 2020, l'agglomération a fait le choix de ne pas renouveler sa ligne de Trésorerie en avril 2020.

La dette de la CACP est équilibrée entre les différents acteurs bancaires. Cette diversification est renforcée par le recours aux émissions obligataires.



➤ Un coût moyen de la dette en baisse

Le coût moyen de la dette de la CACP s'établit à 2,02% en 2020 (tous budgets confondus), sans recours à des produits structurés volatils qui permettent de disposer d'un taux inférieur à celui du marché (avec comme contrepartie la prise d'un risque important pouvant conduire à payer des taux très importants par la suite). Ce coût est globalement en baisse continue depuis 2014. Sur 2020 cette forte diminution s'explique par l'intégration de taux fixes très performants, le réaménagement des emprunts avec des marges dégradées et la baisse du coût de l'encours variable.



➤ Une dette simple et lisible au regard de la charte Gissler

La Charte Gissler (ou charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités) permet de visualiser rapidement la volatilité des contrats d'emprunt dont dispose une collectivité. Ainsi, cette échelle va des produits les plus stables en 1A (qui représentent 100 % de l'encours de la CACP) aux plus volatils en 5 E ou hors charte.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplieur jusqu'à 3 ; multiplieur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplieur jusqu'à 5

La dette de la CACP est donc parfaitement sécurisée puisque 100 % de son encours est classé en 1A. La CACP disposait d'un unique produit structuré simple et lisible qui repose sur un taux fixe avec une barrière simple à 7% basée sur l'écart entre deux indices peu volatiles le Libor et le dollar jusqu'en 2018, désormais indexé sur EURIBOR avec marge.

3. En 2020, la CACP a mobilisé 20 M€ d'emprunts

La CACP a consolidé en 2020 20 M€ d'emprunts bancaires classiques :

- 7 M€ sur 2 emprunts classiques contractés en mai 2019 avec la Banque Postale à taux fixe (1,20 % et 0,92 %) mobilisés en février et juin 2020 ;
- 5 M€ sur un emprunt contracté en décembre 2018 auprès de la Société Générale à taux fixe de 1,75% qui a fait l'objet d'une mobilisation en mars 2020 ;
- 6 M€ contractés en novembre 2020 auprès de la Banque Postale à taux fixe (0,45 %).
- 2 M€ contractés en novembre 2020 auprès du Crédit Foncier à taux fixe (0,44 %).

A noter que, toutes choses égales par ailleurs, une partie de ces nouveaux emprunts a été mobilisé par anticipation de besoins futurs, l'excédent à la clôture s'établissant à 11,3 M€ à fin 2020 pour le budget principal.

4. Dette Garantie

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise accorde sa garantie à des emprunts portés par les organismes qui l'ont sollicitée. Au 31 décembre 2020, le montant de l'encours garanti est de 70,33 M€. 91,4% de ces emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le ratio prudentiel imposant que la somme des annuités propres de la CACP (18,4 M€) et celles des dettes garanties (6,93 M€) soit inférieure à la moitié des recettes réelles de fonctionnement (soit 65,6 M€) est bien respecté.

ANNEXE : EMISSIONS OBLIGATAIRES DE LA CACP

Retour sur les conditions de mise en œuvre, les modalités de gestion et les perspectives de remboursement

Afin de sécuriser son financement et optimiser son coût, la CACP a fait le choix, entre 2012 et 2014, de recourir à des émissions obligataires qui constituent une solution innovante dont peu de collectivités disposent. En effet, les émissions obligataires nécessitent une certaine surface financière et une notation par une agence reconnue (Moody's pour la CACP).

Une stratégie guidée par la nécessité de disposer de volumes d'emprunts pour financer les investissements, à un taux avantageux par rapport au marché bancaire de l'époque

Dans un contexte de crise du financement bancaire en 2011-2012 (marqué notamment par l'absence de réponse des établissements bancaires aux consultations menées début 2012), la CACP a fait le choix de recourir à des financements obligataires afin de disposer de volumes d'emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à la couverture des besoins au titre du PPI 2010-2015.

La CACP a ainsi procédé à l'émission d'un volume total de 55 M€ d'obligations avec remboursement in fine, répartis comme suit :

- Une première émission de 25 M€ en août 2012 sur une durée de maturité de 10 ans (échéance 2022) ;
- Une seconde émission en avril 2013 portant sur 10 M€ à maturité 10 ans (2023) et sur 10 M€ à maturité 15 ans (2028) ;
- Une troisième émission en juin 2014 portant sur 10 M€ sur une durée de maturité 10 ans (2024).

Cette stratégie a permis, non seulement de trouver des financements alors indisponibles sur le marché bancaire, mais aussi de réaliser des gains financiers au regard des solutions alternatives de financement de l'époque.

1. Un recours à l'obligataire nécessaire pour accompagner les investissements et efficient dans le contexte financier de l'époque

Pour rappel, la stratégie de recours à un financement obligataire correspondait à la nécessité de disposer de volumes d'emprunts importants sur la période 2012-2014 pour soutenir les investissements inscrits au PPI (190 M€ de dépenses d'investissement hors dette sur 2012-2014).

Le recours à des émissions obligataires permettait également la réalisation de gains de frais financiers importants par rapport aux sources de financement (emprunts bancaires – sous réserve qu'ils étaient bien disponibles – ou enveloppe d'urgence de la Caisse des Dépôts et Consignations) aux conditions de l'époque.

A titre d'exemple, la première émission obligataire (2012 à 25 M€ au taux de 3,90 % sur 10 ans) représentait une moindre charge d'intérêt de 1,956 M€ par rapport à un emprunt bancaire fictif (en effet, aucune proposition bancaire à l'époque) présentant une durée de vie moyenne

équivalente² ; de 1 801 M€ par rapport aux conditions proposées par la CDC à 5,34% ; et même de 0,929 M€ par rapport à l'émission obligataire groupée Communautés urbaines à 4,30% (cf. tableau ci-dessous).

Méthode de financement	Coût global de l'emprunt	Surcoût de la méthode de financement par rapport à l'émission obligataire de la CACP
Emprunt CDC sur 15 ans à 5,34%	31 624 688,64 €	1 801 402,84 €
Emprunt ACUF In fine 4,30%	30 752 394,60 €	929 108,80 €
Emprunt in fine réalisé par la CACP 3,90%	29 823 285,80 €	- €
Emprunt fictif sur 20 ans à 4,9%	31 780 264,32 €	1 956 978,52 €

Extrait note FCL du 25 Octobre 2012

En 2012, le volume de financement initialement envisagé par la CACP était de 15 M€ pour la réalisation de sa première émission obligataire. Face à l'absence d'instrument de trésorerie et au besoin de liquidité, la collectivité a finalement porté à 25 M€ le volume de cette première émission. Les émissions suivantes ont été réalisées sur une taille de 10 M€.

Le tableau ci-dessous rappelle les conditions des emprunts obligataires et des taux bancaires à la même période (sur des durées de vie moyenne identiques).

Emission obligataire	Coupon émission	Taux fixe sur emprunt bancaire*	Economie d'intérêt sur la durée actualisée
2012 - 25M€ - 10 ans	3,90%	4,90%	1,956M€
2013 - 10M€ - 10 ans	2,69%	4,10%	1,3M€
2013 - 10M€ - 15 ans	3,1	4,70%	1,9M€
2014 - 10M€ - 10 ans	2,278%	3,20%	0,675M€

Le gain financier total des 4 émissions obligataires s'établit à **5,8M€** par comparaison avec des emprunts bancaires classiques aux conditions de l'époque.

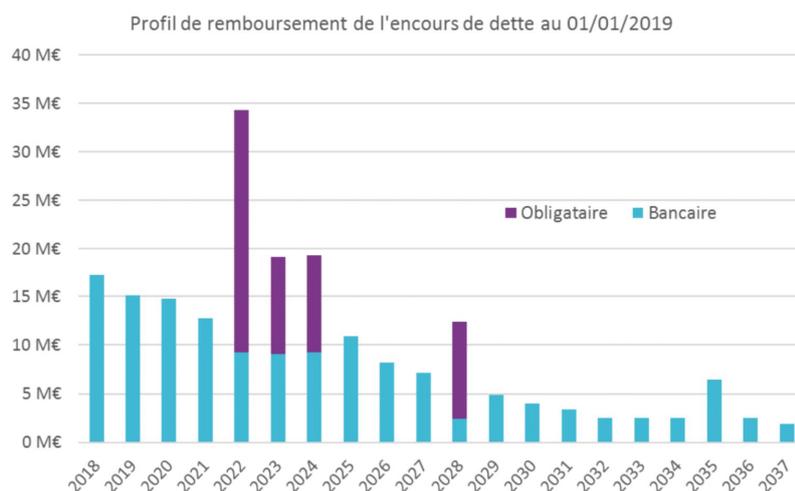
Si le recours au financement obligataire apparaissait donc comme le mode de financement le plus efficace pour assurer le financement d'un volume important d'investissements du PPI 2010-2015 :

- la CACP a eu recours sur la même période, mais de manière plus limitée, à des financements bancaires sur des durées de 15 et 20 ans (4 M€ en 2012, 17 M€ en 2013, 10 M€ en 2014) ;
- le mécanisme de remboursement in fine, s'il permet de limiter la charge des annuités sur la durée de l'émission, nécessitait d'anticiper dès leur souscription les voies et moyens de remboursements de volumes importants, concentrés sur des exercices rapprochés (45 M€ sur la période 2022-2024 dont 25 M€ sur le seul exercice 2022).

2. Les mesures mises en place pour anticiper les remboursements in fine des emprunts obligataires

En 2022, la CACP connaîtra un pic d'amortissement élevé d'environ 34 M€ sur son budget principal, au regard des niveaux de remboursements d'annuité de dette (dépenses d'investissement) observés sur la période récente (15 M€ en 2019 par exemple) ; les annuités 2023 et 2024 correspondront également à des niveaux de remboursements supérieurs à la moyenne historique du budget principal.

² La comparaison des frais financiers payés doit se faire entre une émission in fine de 10 ans (durée de vie moyenne de la dette de 10 ans), et un emprunt classique amortissable sur 20 ans (qui correspond à une durée de vie moyenne de la dette de 10 ans).



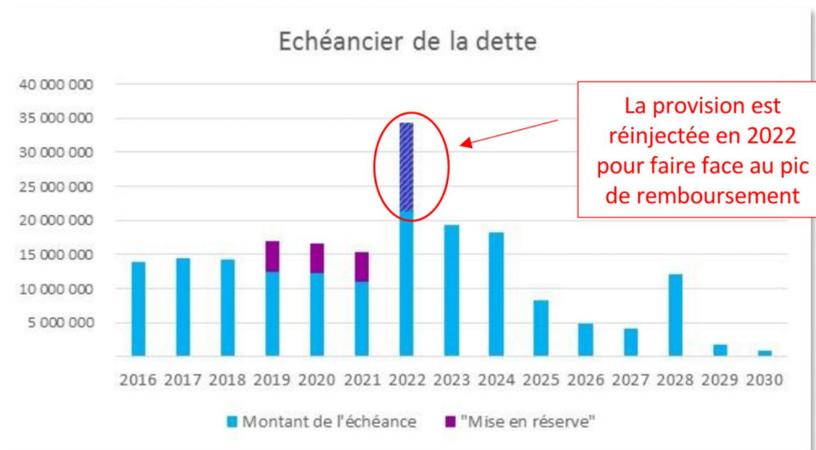
Indépendamment de la stratégie financière globale mise en œuvre dans le cadre du pacte fiscal et financier (mettre de l'endettement global, maximisation de l'autofinancement), deux mesures ont été mises en œuvre pour assurer la soutenabilité financière de ces pics de remboursements. Ces éléments sont connus de l'ensemble des partenaires financiers de la CACP ainsi que de l'agence de notation (Moody's).

- L'ajustement du profil d'amortissement des emprunts bancaires négociés depuis 2014, qui a permis de limiter le poids des remboursements sur les annuités 2022-2024

Dans un contexte financier désormais largement plus favorable, tous les prêts bancaires négociés depuis les émissions obligataires du précédent mandat ont été travaillés sur la base de tableaux d'amortissement « à la carte », c'est-à-dire permettant d'ajuster la contrainte de remboursement des nouveaux contrats de prêts et ainsi de ne pas augmenter le niveau de l'amortissement en 2022 / 2023 / 2028 (absence d'annuité nouvelle en 2022, 2023 et 2028).

- La constitution d'un fonds de roulement de 13 M€ à fin 2021 pour anticiper le surcoût 2022 par rapport aux annuités de remboursement

Si un mécanisme de provisionnement comptable, dès émission des premières obligations, n'apparaissait pas forcément optimal (en ce qu'il revenait à lisser dans les comptes sur la durée des obligations la charge de remboursement et donc à recréer budgétairement des annuités, annulant de fait le gain financier des émissions obligataires) ni réglementairement obligatoire (les remboursements in fine ne constituent pas un risque mais une charge future certaine, la nomenclature M14 n'impose pas de mécanisme de provision pour les remboursements in fine), la CACP a fait le choix, traduit dans ses prospectives financières annuelles et présenté à l'agence de notation, de constituer un fonds de roulement sur les exercices 2019-2021, permettant de faire face au pic de 2022. Le niveau de ce fonds de roulement a été évalué à 13 M€ environ, à constituer à hauteur de 4,4 M€ par an sur les trois années précédentes – ainsi, les années 2019-2021, qui sont allégées en termes de remboursements d'annuité du fait des remboursements in fine, supportent indirectement une partie du remboursement 2022.



Toutes choses égales par ailleurs, la constitution de ce fonds de roulement prend la forme d'une augmentation (sur 3 ans) de l'excédent du budget principal à la clôture (c'est-à-dire en ajustant l'emprunt d'équilibre de chaque exercice non pas à hauteur des besoins stricts de l'exercice mais pour tenir compte du fonds de roulement de 4,4 / 8,7 / 13,1 M€ à atteindre) ; le fonds de roulement ainsi constitué fin 2021 sera ensuite repris dans le budget 2022 (report du résultat N-1). A noter que le résultat cumulé à fin 2020 s'établit à 11,3 M€, soit un fonds de roulement restant à constituer sur l'exercice 2021 de l'ordre de 1,8 M€.

A noter que cette stratégie est complémentaire de celle déclinée dans le cadre de l'actuel pacte financier et fiscal – le FDR constitué ne couvrant que partiellement les remboursements (bancaires et obligataires) de la période 2022-2024, le maintien d'une épargne brute à haut niveau constitue la condition de la soutenabilité de ces remboursements, mais aussi du financement des investissements à financer sur ces exercices.

En tenant compte des trois remboursements prévus en 2022, 2023 et 2024 (comprenant les amortissements obligataires), la CACP maintient une capacité d'autofinancement de ses investissements à hauteur de 26 M€ sur ces trois années :

Exercice	FDR cumulé sur 2019-2021	Epargne brute	Remboursement obligataire	Remboursement bancaire	Capacité d'investissement
2022	13 121	29 680	25 000	9 289	8 512
2023		29 207	10 000	9 070	10 137
2024		30 064	10 000	13 018	7 046
Total	13 121	88 951	45 000	31 377	25 695

En termes de trésorerie infra-annuelle, le remboursement du pic obligataire de 2022 (25 M€) devra également être anticipé mais ne pose a priori pas de difficulté majeure au regard de la situation de trésorerie de la CACP, aujourd'hui très largement excédentaire (situation de trésorerie supérieure à 30 M€ sur l'ensemble des exercices 2018 et 2019).

3. Un travail complémentaire de reprofilage des emprunts bancaires pour lisser les remboursements bancaires a été initié fin 2019 / début 2020

Dans une logique de gestion active de l'encours de dette bancaire (= stock des emprunts conclus avant 2012), un travail de renégociation avec les établissements financiers concernés du profil des prêts présentant des annuités importantes sur la période 2022 a été engagé sur la fin de l'année 2019 et sera poursuivi début 2020.

Cette piste, non activée au lancement des émissions obligataires (au regard des coûts financiers de l'époque), est en effet apparue beaucoup plus opportune dans un contexte de taux bas et de liquidité bancaire, et a donc été mise en œuvre en 2019 et en 2020.

Au total, ces réaménagements ont permis :

- Une diminution des annuités sur 2020-2022 de -4,9 M€ dont -2 M€ sur 2022, en contrepartie d'une augmentation très limitée de l'encours (+0,3 M€) et de l'encours résiduel à fin 2025 (+0,9 M€) ;
- Un coût en termes de charges financières relativement limité (+73 k€ sur 10 ans), intégrant une baisse des charges sur 2020-2022 (-125 k€).